

RÉFORME DES RETRAITES

Refusons le vol de 2 années !



Se battre pour des retraites
dignes et solidaires

*Les retraites, elles sont à nous,
nos aînés se sont battus pour les gagner,
on va se battre pour les garder*

RÉFORME DES RETRAITES

CONTRE LES

RETRAITES

IN Justice
DÉS Équilibre
~~Progrès~~

À 64
ANS !



ENGAGÉ-ES POUR DE
MEILLEURES RETRAITES

RÉFORME DES RETRAITES

RETRAITÉES À 60 ANS : **OUI !**



MALTRAITÉES

JUSQU'À 64 ANS : **NON !**



ENGAGÉ-ES POUR
L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

Sommaire :

miniurl.be/r-4d6y

1. De multiples **contre-réformes** depuis 1981 ;
2. **Le système actuel** de retraites par répartition et **le mode actuel de calcul** de la retraite pour les fonctionnaires ;
3. **Le projet de retraite paramétrique du gouvernement**, objectif : baisse des impôts des nanti·es et des entreprises ;
4. **Les retraité·es, des nanti·es ?**
5. **Les financements existents**, sont possibles et la **FSU**, revendique **un système à prestations définies** : **Dix bonnes raisons** de ne pas faire cette réforme



Merci à Emma Clit et Allan Barte pour l'autorisation de reproduction de leurs dessins :

<https://emmaclit.com/2019/09/23/cest-quand-quon-arrete/> pour financer la lutte dessinée : ko-fi.com/allanbarte

De multiples contre-réformes depuis 1981

En 1981 : retraite à 60 ans, 37,5 années de travail pour un taux plein de 75 % du dernier salaire (fonctionnaires) ou du salaire des 10 meilleures années (privé)

Par Balladur,

en 1993



Fillon en 2003,



- Retraite du **privé** calculée sur le salaire des **25 meilleures années**

- Avec passage à **40** annuités de cotisation pour le **privé**

- Instauration d'un système de **décote**/surcote à +/-10 % par annuité

- Avec passage à **40** annuités de cotisation pour les **fonctionnaires**

- Instauration d'un système de **décote**/surcote à +/-5 % par annuité

- RAFP (Retraite Additionnelle de la **Fonction Publique**)

De multiples contre-réformes depuis 1981

Les temps sont encore plus durs !
Va falloir bosser jusqu'à
62 ans !

Qui sait, ptêtre que ça
va passer. On tente.

↑
C'est passé.



en 2010 :

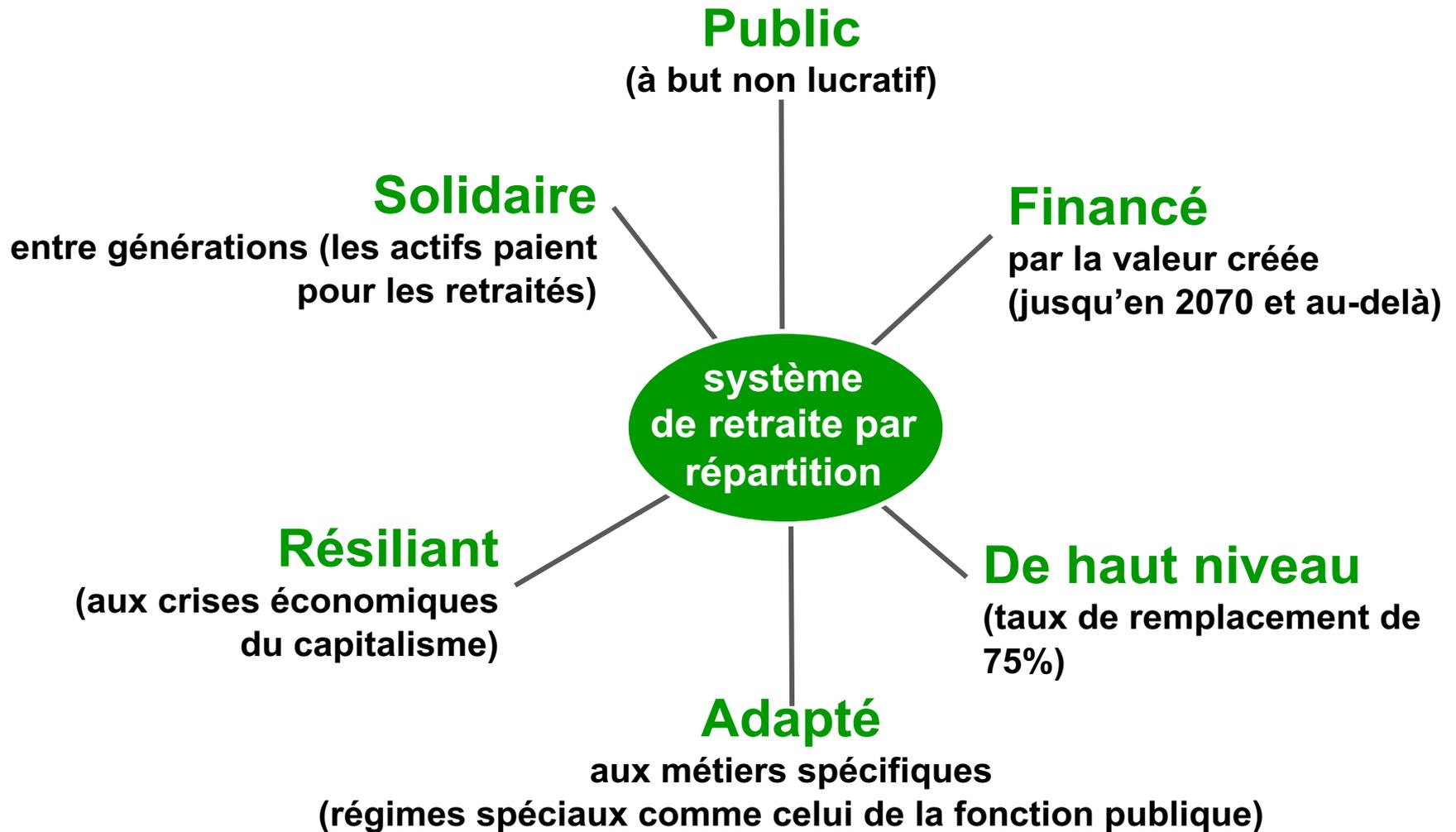
- **Recul de l'âge légal de 60 à 62 ans**
- **Suppression de la bonification d'un an pour enfants nés après 2004**

+ en 2014 :

Nombre d'années de travail validées dans la fonction publique pour une retraite à taux plein de 75 %

- nés entre 1961 et 1963 ⇒ **42 années**
- nés après 1973 ⇒ **43 années**

Le système actuel de retraites par répartition / par capitalisation



Le système actuel de retraites par répartition

CODE	ÉLÉMENTS		À PAYER	À DÉDUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT 1	€	4486,28		
101050	RETENUE PC 2	€		497,98	
104000	SUPP FAMILIAL TRAITEMENT	€	2,29		
202206	IND. COMPENSATRICE CSG	€	39,70		
202354	PARTICIPATION A LA PSC	€	15,00		
202393	INDEMNITE DE FONCTIONS	€	233,33		
401201	C.S.G. NON DEDUCTIBLE	€		111,87	
401301	C.S.G. DEDUCTIBLE	€		316,96	
401501	C.R.D.S.	€		23,31	
403301	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	€			235,53
403501	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE	€			22,43
403801	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	€			13,46
404001	COT PAT MALADIE DEPLAFON	€			435,17
411050	CONTRIB.PC 3	€			3332,41
411058	CONTRIBUTION ATI	€			14,36
501080	COT SAL RAFF 4	€		12,15	
501180	COT PAT RAFF 5	€			12,15
554500	COT PAT VST MOBILITE	€			89,73
604970	TRANSFERT PRIMES / POINTS	€		32,42	
		€			
		€			
011100	NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU	€			3781,91

- 1** : Traitement brut = Indice x valeur du point (4,85003 € au 01/01/2023)
- 2** : Retenue PC = Cotisation salariale retraite (**Pension Civile**) Le taux 2023 est de **11,10%** (il était de 7,85% en 2010 et il est passé à 11,10% depuis 2020 = +41,% d'augmentation en 10 ans) sur le traitement seul. Cette cotisation alimente le Compte d'Affectation Spéciale Pensions qui sert au budget de l'Etat pour payer les pensions. (11,10 % de 4486,28 € représentent bien 497,98€) ou **6 %** du salaire total hors primes
- 3** : Contribution PC représente la part « patronale » de la cotisation PC. Elle est de **74,28 %** sur le traitement (4486,28 x 74,28 % = 3332,41 €) ou **40 %** du salaire total
- 4** **5** : RAFF (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique). Cette cotisation a été mise en place en 2005. C'est une « caisse complémentaire » alimentée par des cotisations sur une part des primes et indemnités. Le fond capitalisé permet de verser soit un capital soit une rente au moment de la retraite. La cotisation est de **5 %** pour l'agent et de **5 %** pour l'administration : (243 x 0,05 = 12,15 €

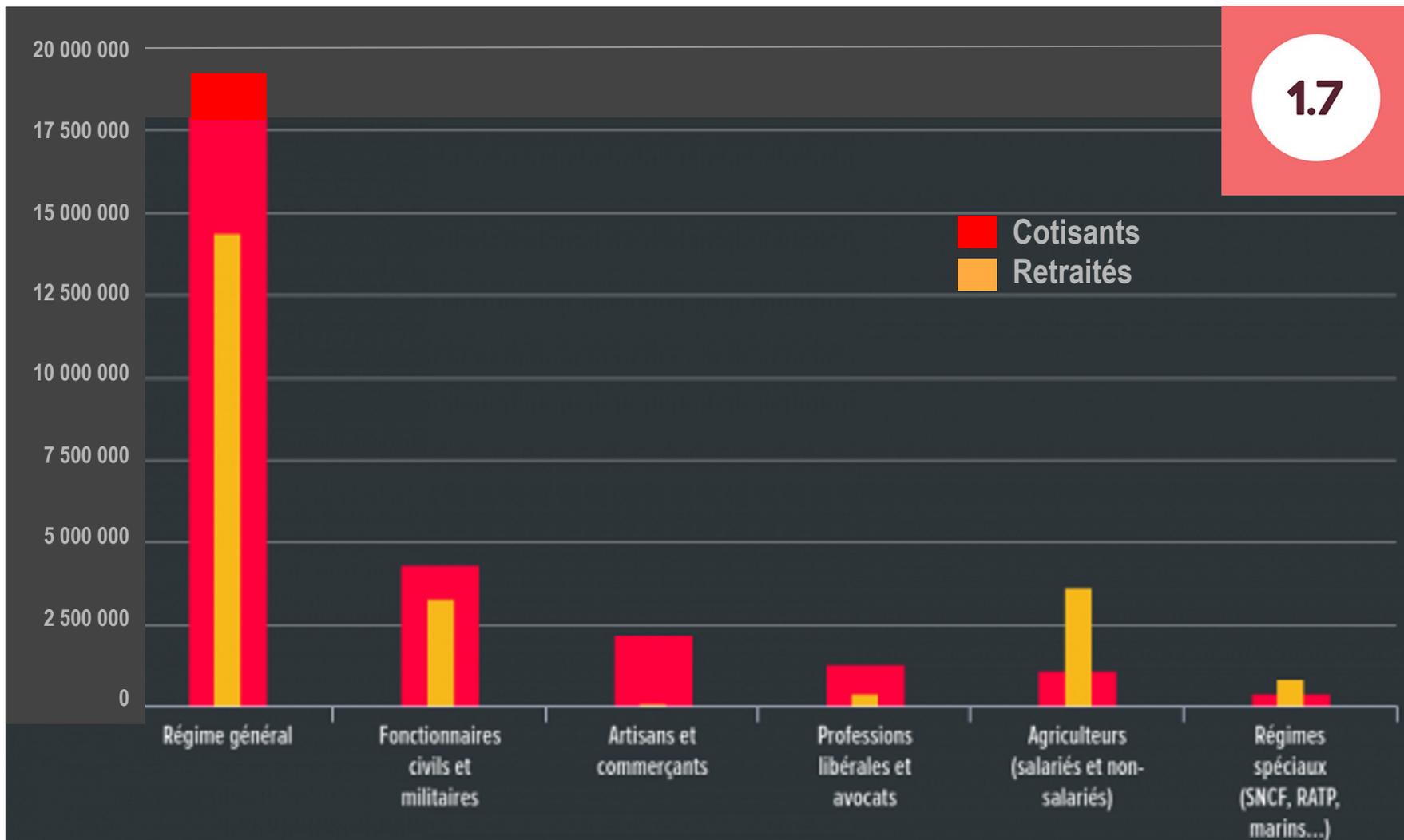


PROJET DE RÉFORME DES RETRAITES : REFUSONS LE RECUL



Des régimes particuliers très minoritaires

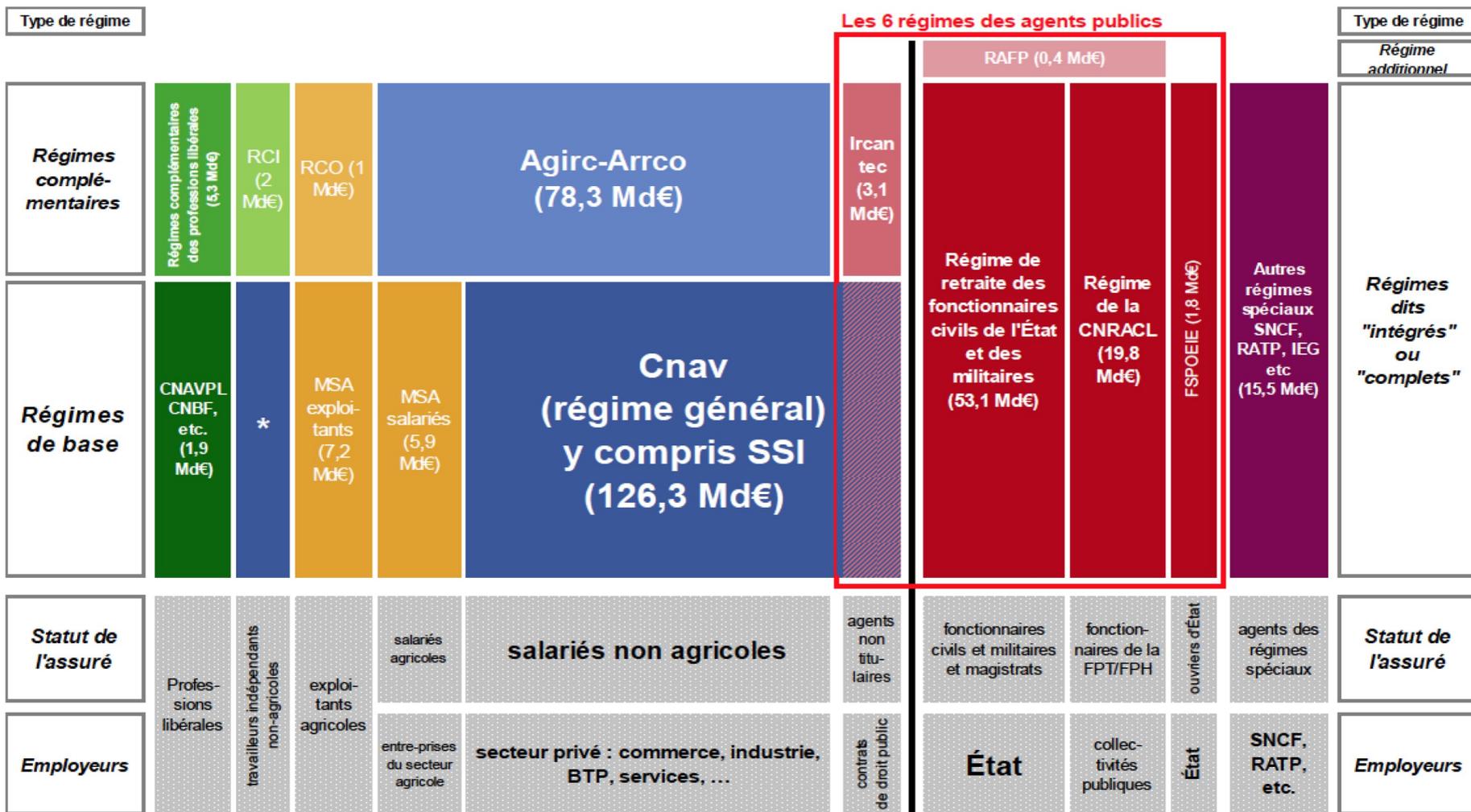
Nombre de cotisant-es par rapport au nombre de retraité-es* selon les régimes en 2018



* Pensionnés de droit direct et bénéficiaires de pensions de réversion

42 caisses de retraites et alors ?

Prestations légales servies par la branche vieillesse en 2022 : 350 G€ dont 250 G€ pour les régimes de base ou complet et 100 G€ pour les complémentaires



Rapport sur les comptes de la sécurité sociale, septembre 2019, retraitements Direction du Budget.

L'équilibre du régime par répartition

Nombre de cotisant-es par rapport au nombre de retraité-es* selon les régimes

Taux de cotisation x Nombre de Cotisant-es x salaire moyen = Nombre de Retraité-es x retraite moyenne

$$\text{Taux de cotisation} \times \frac{\text{Nombre de Cotisants}}{\text{Nombre de Retraités}} = \frac{\text{Retraite moyenne}}{\text{Salaire moyen}}$$

soit une baisse générale de 24 %

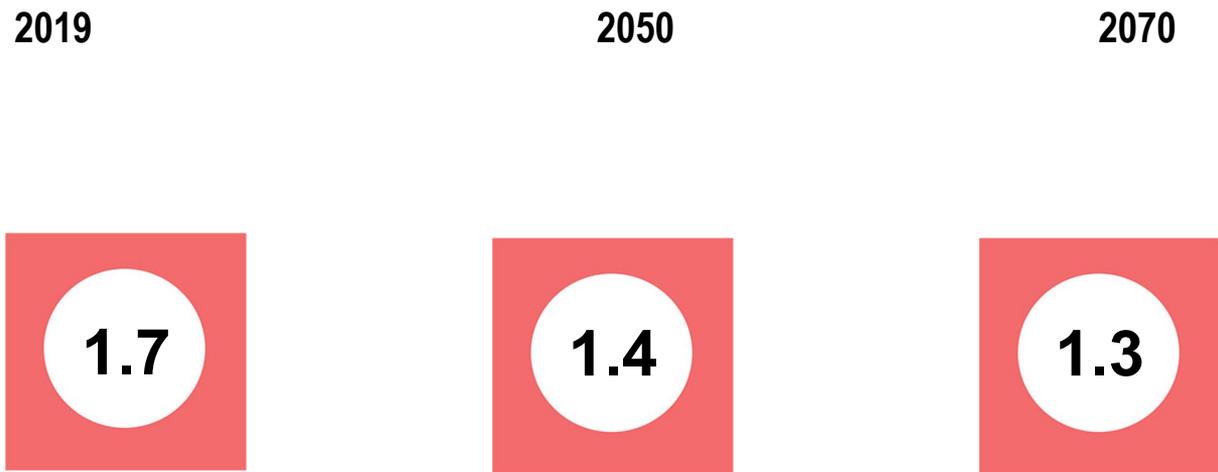
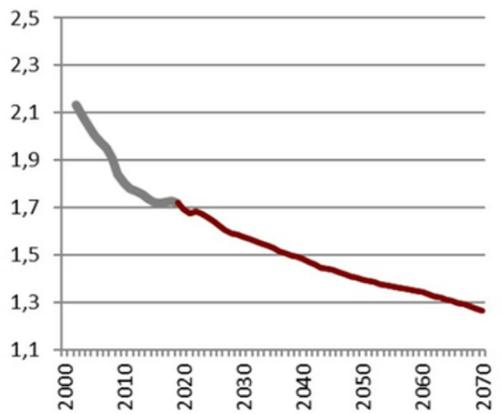


Figure 2.4b – Rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités

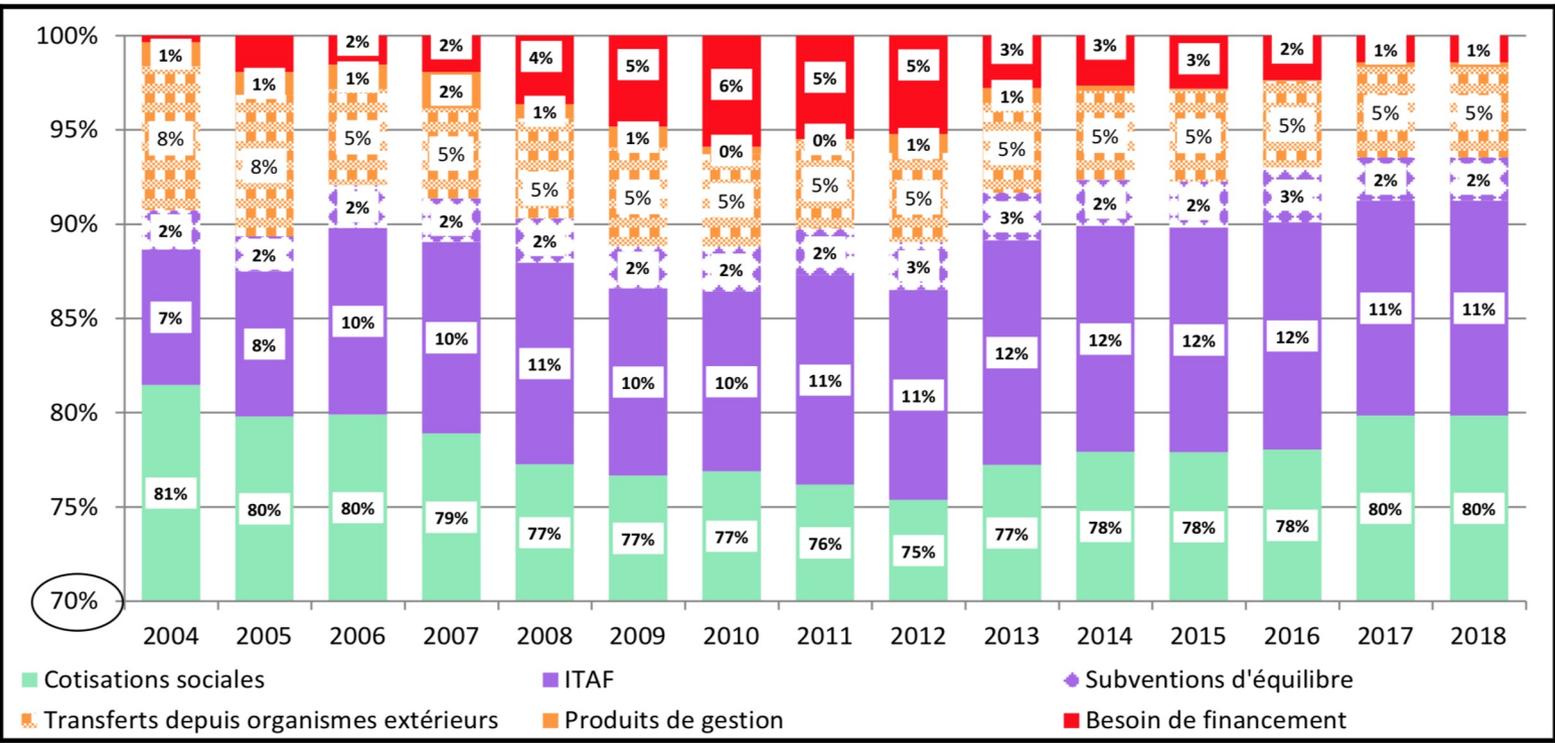


Sources : projections COR et comptes nationaux de l'INSEE - de l'INSEE - juin 2021.

L'équilibre du régime par répartition

En 2019, les cotisations sociales représentent en moyenne 80 % des ressources permettant le paiement des retraites et pensions

Structure de financement du système de retraite de 2004 à 2018 [Rapport annuel du COR juin 2019, p.67]



- + Recours à la dette et aux réserves
- + Assurance chômage
- Branche famille de la Sécu.
- + Subvention Etat
- équilibre régimes spéciaux
- + 37,3 G€
- Impôts et taxes affectés
- CSG, TVA (alcool, tabac, jeux, ...)
- + 262 G€ dont
- 39,3 G€ de l'État (FPE)

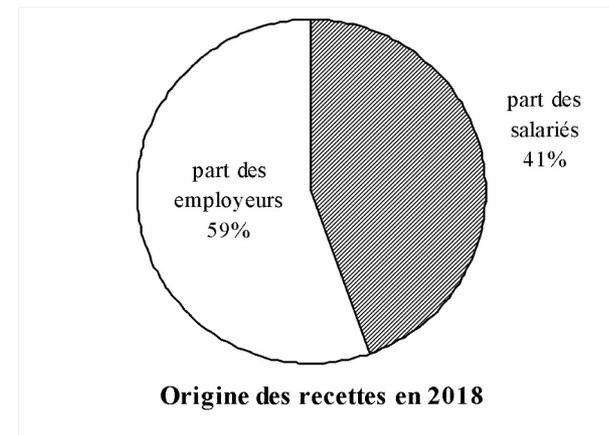
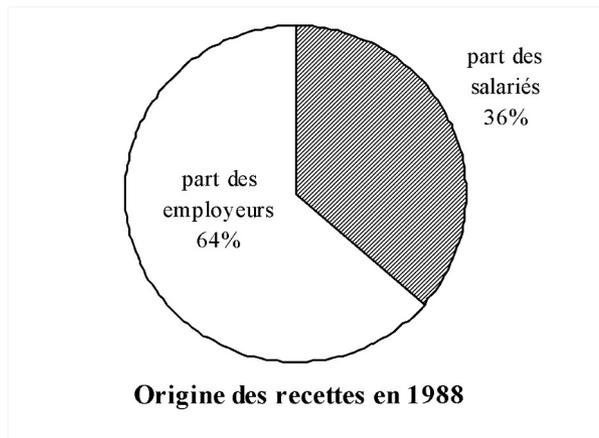
Lecture : en 2018, 80 % des ressources du système de retraite provenaient de cotisations sociales.
Note : y compris le FSV mais hors le RAFP qui est un régime par capitalisation. Les cotisations sociales incluent la cotisation au régime de la FPE des employeurs de fonctionnaires d'État. Le besoin de financement est couvert par recours à la dette ou l'utilisation de réserves.
Source : rapports à la CCSS 2002-2019 ; calculs SG-COR.

Les financements existent et sont possibles

Relançons le financement par les double-cotisations, sans réduire les retraites

Les recettes sont de 13,7 % du PIB : en moyenne suivant les régimes

- 80,3 % du financement des retraites proviennent des **cotisations sociales** (259 G€ sur 322,4 G€)
- 11,5 % CSG (0,5 %) + **taxes** sur tabac, alcool, médicament, jeux, etc.
- 4,1 % au titre du **chômage** (UNEDIC), **assurance maladie** + **branche famille**
- 3,2 % au titre de **l'équilibre des régimes spéciaux**
- 0,8 % du **fond pénibilité**
- + Prélèvement sur le **capital**



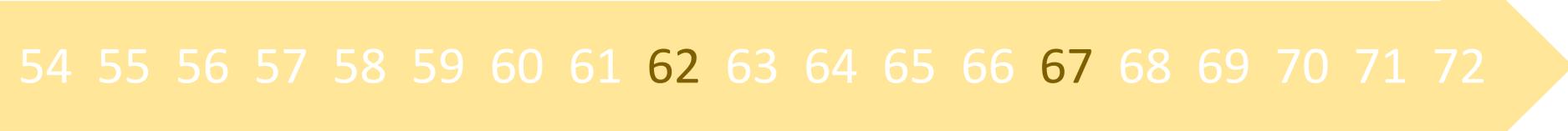
Évolution de l'origine des recettes pour le financement des retraites

Le mode actuel de calcul de la retraite pour les fonctionnaires

Pension d'un fonctionnaire (de catégorie non active) =

$$\text{traitement brut des 6 derniers mois} \times \text{Taux de liquidation (75\% pour une carrière complète)} \times \text{Coefficient de décote/surcote} \times \text{Coef. de majoration pour 3 enfants (+ 10\%) et + 5\% par enfant au delà de 3}$$

Période d'application de la décote



Âge
légal de
départ

Âge
d'annulation
de la décote

Le mode actuel de calcul de la retraite pour les fonctionnaires

$$\text{RETRAITE} = \text{Traitement brut des 6 derniers mois} \times \text{Taux de liquidation} \times \text{Coefficient de décote/surcote} \times \text{Coef. de majoration pour 3 enfants (+ 10 %) et + 5 \% par enfant au delà de 3}$$

$$75\% \times \frac{\text{Nombre d'années travaillées (+ 1 an/enfant né avant 2004)}}{\text{durée pour taux plein}}$$

{ ≤ 75 % avant bonif. enfant
 { ≤ 80 % avec bonif. enfant
 { nés en 1952 : 41 ans (164 Trim)
 nés en 61-63 : 42 ans (168 Trim)
 nés en 73 et + : 43 ans (172 Trim)

• **Décote de - 5 % par année manquante (limité à - 25%)**

$$= - 5 \% \times \text{Inf} \{ (\text{âge limite} - \text{âge de départ}) ; (\text{durée pour taux plein} - \text{nb d'années cotisées (bonifs enfants comprises)}) \}$$

{ nés en 1955 : 66 ans
 nés en 1956 : 66,5 ans
 nés en 58 et + : 67 ans

• **Surcote de 5 % par année supplémentaire**

$$= + 5 \% \times \text{Inf} \{ (\text{âge de départ} - \text{âge légal}) ; (\text{nb d'années cotisées (bonifs enfants comprises)} - \text{durée pour taux plein}) \}$$

	Vincent	François
Année d'ouverture des droits à pension	2003	2018
Nombre de trimestres cotisés	150	150
Nombre de trimestres requis pour une retraite à <i>taux plein</i> ¹	150	166
Nombre de trimestres de décote	Aucun	16
Taux de pension sans décote	75 %	≈ 67,78 %
Taux de pension avec décote	75 %	≈ 54,22 %

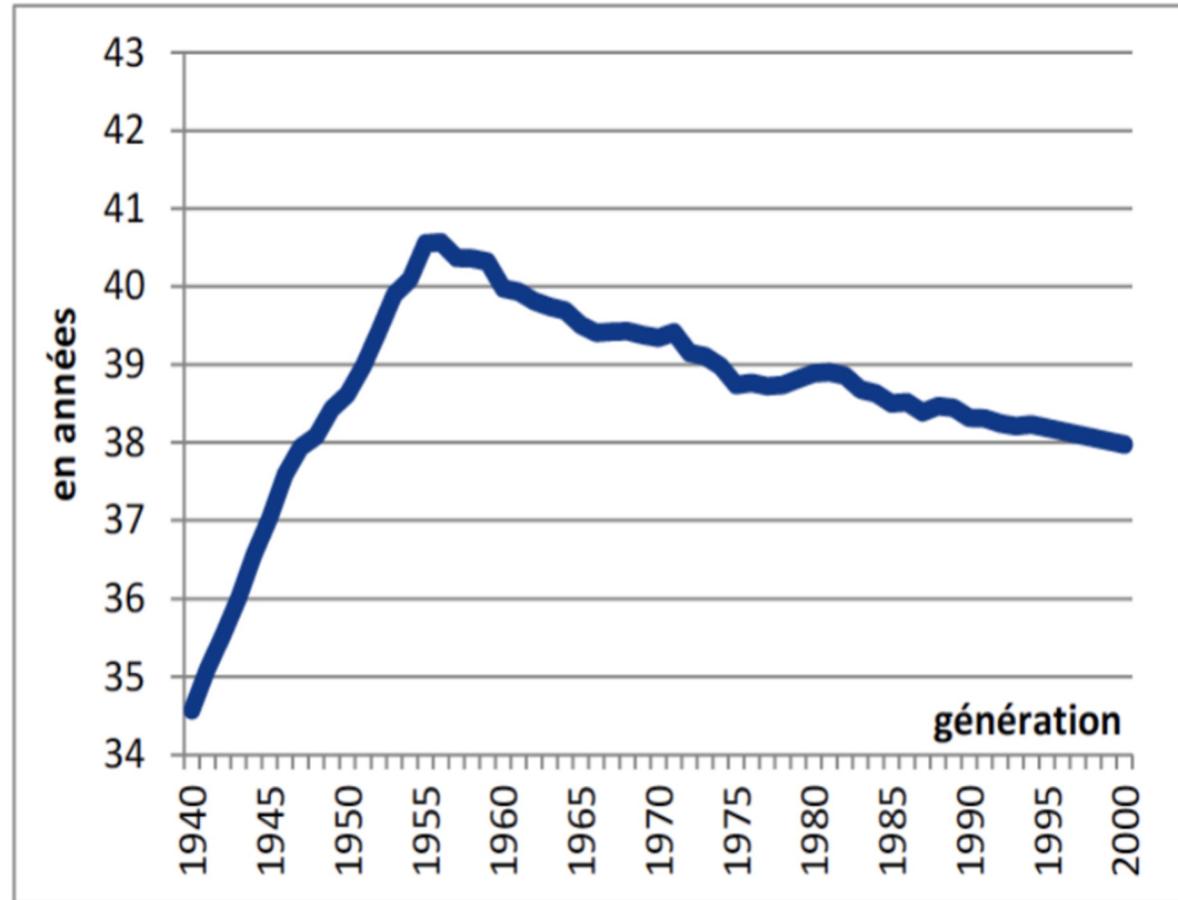
¹à *taux plein* : Une retraite à taux plein dans la fonction publique signifie que le taux de pension est égal à 75 %

<https://www.info-retraite.fr/portail-services>

Les durées de carrière baissent au fil des générations, s'éloignant de la durée de cotisation exigée

Durée de carrière en nombre d'années

À partir de la génération 1955, (du fait d'entrées plus tardives dans l'emploi et de la précarisation des carrières), les durées de carrière attendues baissent continuellement pour n'être plus que de 38 années pour la génération 2000...



Durée d'assurance validée, tous régimes. Rapport COR 2022

L'âge moyen de départ en retraite suivant les corps

Corps assimilés	EPST			ITRF et enseignants du supérieur		
	DR et CR	IR	IE	PR-MCF	IGR	IGE
	Hommes et femmes					
2010	64,3	63,4	62,6	64,5	63,1	62,1
2017	64,9	64,1	63,2	66,0	64,0	63,7
Evolution sur 7 ans	+0,7	+0,7	+0,7	+1,5	+0,9	+1,6
	Hommes					
2010	64,5	63,6	62,5	64,9	63,4	61,9
2017	65,0	64,2	63,5	66,4	64,3	63,6
Evolution sur 7 ans	+0,5	+0,6	+1,1	+1,5	+1,0	+1,7
	Femmes					
2010	63,7	63,0	62,6	63,5	62,6	62,2
2017	64,8	63,9	63,0	65,2	63,6	63,7
Evolution sur 7 ans	+1,1	+0,9	+0,4	+1,7	+1,0	+1,4

Les taux de liquidation des retraites ont baissé de 2010 à 2017 (âge légal + nb de trimestres) :

- **2,7 pts** de 74,4 % à 71,7 % chez les **DR et CR hommes**,
- **2,4 pts** de 79,8 % à 77,4 % chez les **PR et MCF hommes**,
- **3,4 pts** de 79,6 % à 76,2 % chez les **PR et MCF femmes**
- + **1 pt** de 72,9 % à 73,9 % pour les **DR et CR femmes**

Le projet de retraite du gouvernement : au moins 2 années de retraite en moins

pour financer ... les baisses d'impôts des plus aisé-es et des multinationales!

« Emmanuel Macron avait affirmé **ne pas vouloir toucher à l'âge légal de 62 ans** car, d'une part, il s'y était engagé ; d'autre part, il considérait qu'il serait *“assez hypocrite de décaler l'âge légal”* alors même que l'on *“n'a pas réglé le problème du chômage dans notre pays”*, notant par exemple **la difficulté de rester en activité jusqu'à l'âge de 62 ans** *“quand on est peu qualifié, quand on vit dans une région en [déclin] industriel”*.

En 2022, Emmanuel Macron a opté pour **un allongement de l'âge légal de départ...** parce que les Français-es doivent *“travailler davantage”* **pour financer les baisses d'impôts ! »**

Le projet de retraite du gouvernement :

3 années de retraite en moins

Une communication gouvernementale rassurante, mais trompeuse !

Pour sauver le système ?

“Pour sauver le système par répartition”... **NON** car le système est financé jusqu’en 2070 soit aussi pour les jeunes qui commenceront en 2027...

Pour augmenter les petites retraites ?

La loi de 2003 imposait déjà un minimum de retraite à 85 % du SMIC (1130 €) pour une carrière complète

Pour celles et ceux qui ont commencé tôt ?

La réforme ne leur serait pas appliquée mais ils ne seraient pas mieux traités qu’actuellement

Report de l’âge légal de départ en de retraite

pour l’égalité femme / homme ?

Quid des inégalités de revenus ? entre femmes et hommes ? et des carrières interrompues ? des temps partiels ?

Pour financer la dépendance ?

Ou la transition écologique ou l’hôpital ou l’éducation... les baisses d’impôts

Pour éviter les déficits ?

Pour cela il suffirait d’augmenter les cotisations de 4 € mensuel chaque année durant 25 ans

Quelques cas (Collectif NosRetraites)



Jules

Né en 1965

Début de carrière à 24 ans

[Retourner au formulaire](#)

Actuellement, Jules peut partir à la retraite dès 62 ans. Avec la réforme, **il devra attendre jusqu'à 63 ans et 3 mois pour avoir le droit de partir.**

Dans les deux cas, il pourra partir à taux plein à 67 ans.

Actuellement, si Jules travaille jusqu'à 64 ans, il a une décote de 11.25%. Avec la réforme, **il aura une décote de 15%.**

La retraite à	Avec la loi actuelle	Avec le projet Macron
58 ans	✗ Retraite interdite	✗ Retraite interdite
59 ans	✗ Retraite interdite	✗ Retraite interdite
60 ans	✗ Retraite interdite	✗ Retraite interdite
61 ans	✗ Retraite interdite	✗ Retraite interdite
62 ans	✓ Décote -21.25%	✗ Retraite interdite
63 ans	✓ Décote -16.25%	✗ Retraite interdite
64 ans	✓ Décote -11.25%	✓ Décote -15%
65 ans	✓ Décote -6.25%	✓ Décote -10%
66 ans	✓ Décote -1.25%	✓ Décote -5%
67 ans	✓ Surcote +3.75%	✓ Taux plein

Quelques cas (Collectif NosRetraites)



Noûr

Née en 1963 - 2 enfants avant 2004

Début de carrière à 23 ans dans la fonction publique

[Retourner au formulaire](#)

Actuellement, Noûr peut partir à la retraite dès 62 ans. Avec la réforme, elle devra attendre jusqu'à 62 ans et 9 mois pour avoir le droit de partir.

Actuellement, elle peut partir à taux plein à 63 ans. Après la réforme, elle devra attendre 64 ans.

Actuellement, si Noûr travaille jusqu'à 64 ans, elle a une surcote de 5%. Avec la réforme, elle n'aura qu'une surcote de 2.5%.

La retraite à	Avec la loi actuelle	Avec le projet Macron
58 ans	✗ Retraite interdite	✗ Retraite interdite
59 ans	✗ Retraite interdite	✗ Retraite interdite
60 ans	✗ Retraite interdite	✗ Retraite interdite
61 ans	✗ Retraite interdite	✗ Retraite interdite
62 ans	✓ Decote -5%	✗ Retraite interdite
63 ans	✓ Taux plein	✓ Decote -2.5%
64 ans	✓ Surcote +5%	✓ Surcote +2.5%
65 ans	✓ Surcote +10%	✓ Surcote +7.5%
66 ans	✓ Surcote +15%	✓ Surcote +12.5%
67 ans	✓ Surcote +20%	✓ Surcote +17.5%

Toutes les générations depuis 1961

L'âge de départ et le nombre de trimestres nécessaires exigé pour prétendre à une pension sans décote seraient modifiés de façon brutale et injuste :

Année de naissance	Âge légal de départ	Durée d'assurance exigée (trimestres)	Conséquences du projet de réforme Borne - Dussopt	
			Au niveau de l'âge de départ	Au niveau du nombre de trimestres supplémentaires
1961 avant le 1 ^{er} septembre	62 ans	168		
1961 après le 1 ^{er} septembre	62 ans et 3 mois	169	3 mois d'activité en plus	1
1962	62 ans et 6 mois	169	6 mois d'activité en plus	1
1963	62 ans et 9 mois	170	9 mois d'activité en plus	2
1964	63 ans	171	1 an d'activité en plus	2
1965	63 ans et 3 mois	172	1 an et 3 mois d'activité en plus	3
1966	63 ans et 6 mois	172	1 an et 6 mois d'activité en plus	3
1967	63 ans et 9 mois	172	1 an et 9 mois d'activité en plus	2
1968	64 ans	172	2 ans d'activité en plus	2
1969	64 ans	172	2 ans d'activité en plus	2
1970	64 ans	172	2 ans d'activité en plus	1
1971	64 ans	172	2 ans d'activité en plus	1
1972	64 ans	172	2 ans d'activité en plus	1
1973 et après	64 ans	172	2 ans d'activité en plus	

Toutes les générations depuis 1961

Les paramètres du système de retraite organisent aussi la baisse des pensions pour toutes les générations :

	Taux de pension du fonctionnaire en pourcentage du traitement indiciaire détenu dans les 6 derniers mois d'activité			
Cotisant depuis l'âge de	Départ à 60 ans avant 2004	Départ à 62 ans actuellement	Départ à 64 ans actuellement	Départ contraint à 64 ans (générations 1968 et suivantes) avec le projet de réforme Borne-Dussopt
23 ans	74,0 %	59,2 %	70,9 %	64,4 %
24 ans	72,0 %	54,3 %	65,6 %	59,3 %
25 ans	70,0 %	49,6 %	60,4 %	57,8 %

pour aller plus loin, téléchargez le simulateur du
SNESUP-FSU

<https://miniurl.be/r-4cfz>

Quelques cas

(Collectif NosRetraites)



Elodie

Née en 1968 - 2 enfants

Début de carrière à 20 ans

[Retourner au formulaire](#)

Actuellement, Elodie peut partir à la retraite dès 62 ans.
Avec la réforme, **elle devra attendre jusqu'à 64 ans pour avoir le droit de partir.**

Actuellement, elle peut partir à taux plein à 62 ans. Après la réforme, elle devra attendre 64 ans.

Actuellement, si Elodie travaille jusqu'à 64 ans, elle a une surcote de 10%.
Avec la réforme, elle perdra cette surcote.

La retraite à	Avec la loi actuelle	Avec le projet Macron
58 ans	✗ Retraite interdite	✗ Retraite interdite
59 ans	✗ Retraite interdite	✗ Retraite interdite
60 ans	✗ Retraite interdite	✗ Retraite interdite
61 ans	✗ Retraite interdite	✗ Retraite interdite
62 ans	✓ Taux plein	✗ Retraite interdite
63 ans	✓ Surcote +5%	✗ Retraite interdite
64 ans	✓ Surcote +10%	✓ Taux plein
65 ans	✓ Surcote +15%	✓ Surcote +5%
66 ans	✓ Surcote +20%	✓ Surcote +10%
67 ans	✓ Surcote +25%	✓ Surcote +15%

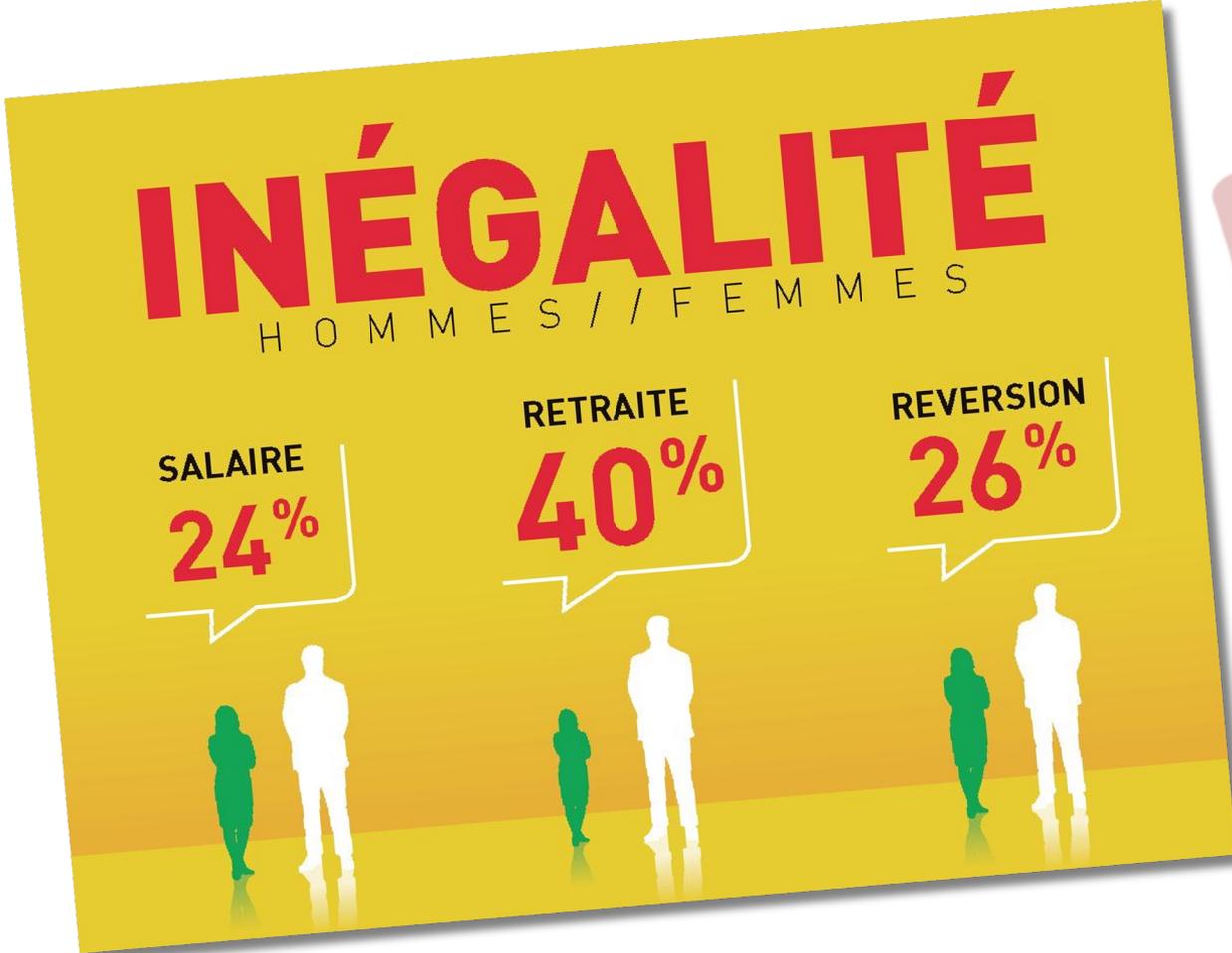
**pour aller plus loin, téléchargez le simulateur du
SNESUP-FSU**

<https://miniurl.be/r-4cfz>

Le projet de retraite : un système par répartition mais ...

... pour les pensions de réversion ?

Et les conditions d'accès aux pensions de réversion vont être revues.



Comment ça je n'ai pas droit à la pension de réversion de mon ex-mari? Mais j'ai élevé nos 3 enfants!

Et on avait mis les 5% de majoration sur sa pension ...



L'autre système possible : la capitalisation

l'individualisation
(l'inverse de la solidarité)

**système
de retraite par
capitalisation**

La financiarisation

(placement des **fonds de pension** sur les marchés financiers + exigence de rendement + baisse des salaires)

La marchandisation

(frais de 10, 15, 20 % sur nos retraites pour leurs bénéfices)

*Une fois en place, cela génère d'énormes flux financiers pour **l'auto-exploitation des salarié·es entre eux !***

Les retraités, des nanties ?

Quelques chiffres

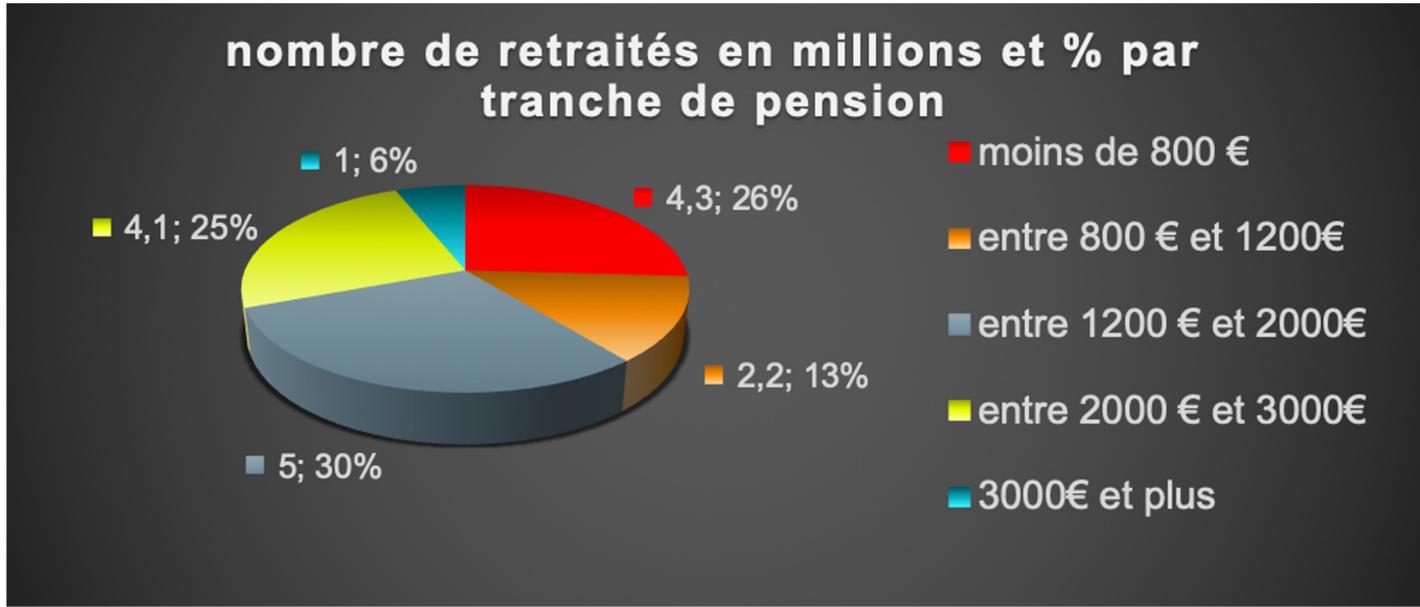
Salaire médian net 2016 = **1 783 euros** / mois

Retraite moyenne brute 2016 = **1 389 euros** / mois avec hommes = **1 740 €**
femmes = **1 070 €**

Retraite moyenne brute FPE des retraités de l'année 2018 dont hommes = **2 449 €**
femmes = **2 063 €**

Seuil officiel de pauvreté 2016 = **1 015 euros**/mois

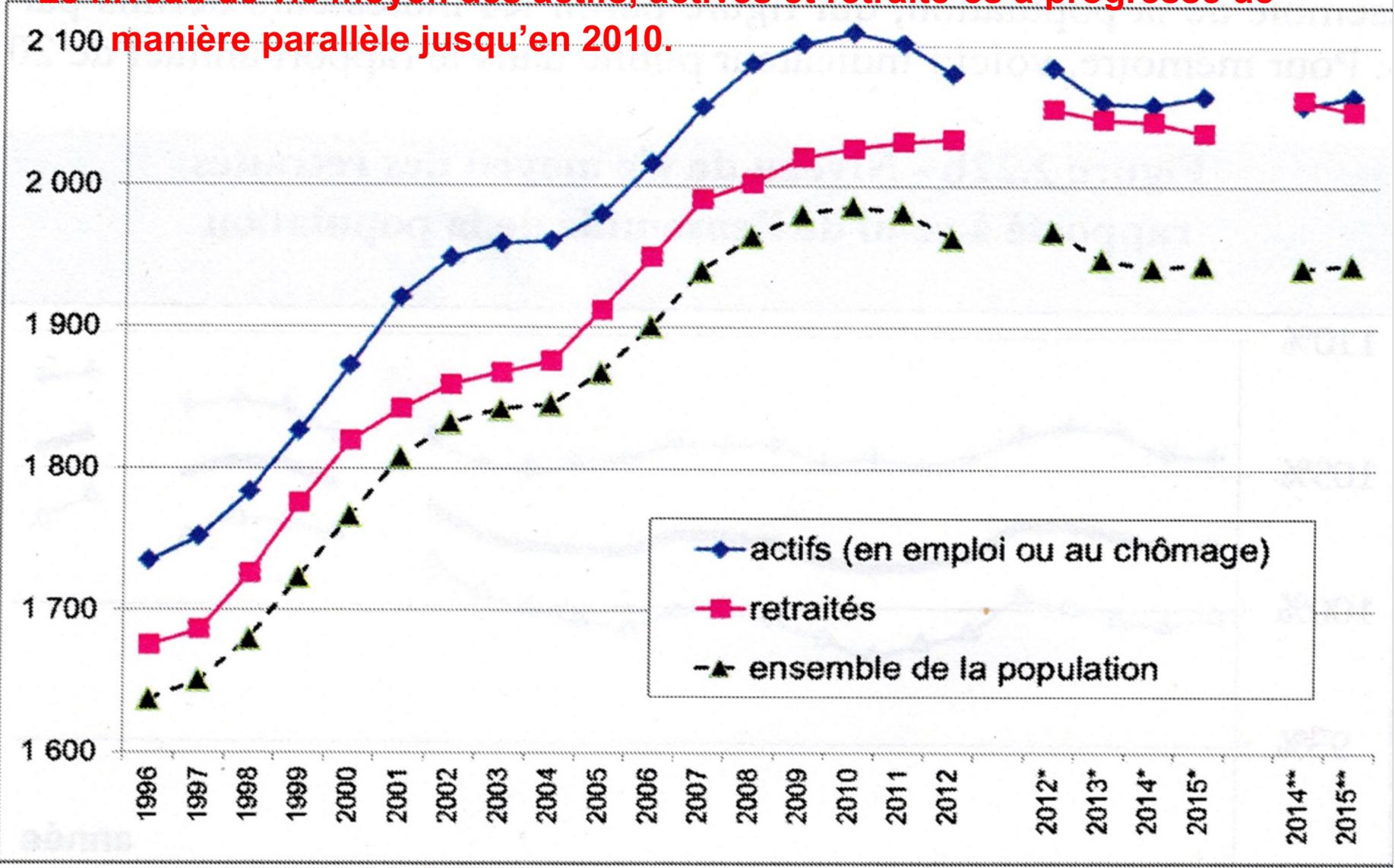
Niveaux des pensions (euros/mois) :



source : INSEE et DGFIP – SRE

Les retraités, des nantiés ?

Le niveau de vie moyen des actifs, actives et retraités a progressé de manière parallèle jusqu'en 2010.



Pour la FSU, les financements existent

Accroître les ressources des régimes de retraites de 4 à 5 points de PIB d'ici 2050 est possible

RETRAITE À POINTS

LA RETRAITE
ON LA VEUT MEILLEURE,
UN POINT C'EST TOUT.

Et vous pensiez que ça n'allait pas être un point chaud ?

Découvrez ce que fait la FSU
pour défendre les conditions de
travail des fonctionnaires
En voir + sur www.fsu.fr

F.S.U. **ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

- Hausse des **cotisations**
- **Politique de l'emploi** pour avoir davantage de cotisant·es
- **Taxation des revenus financiers et du patrimoine**
- **Supprimer exonérations et aides** majorant les profits
- **Soumettre à cotisations** tous les éléments de rémunération
- **Intégrer les primes dans le traitement pour les soumettre à cotisation** dans la fonction publique
- Instauration d'une cotisation sur les revenus financiers des entreprises
- augmentation de la **part du PIB consacrée aux pensions**

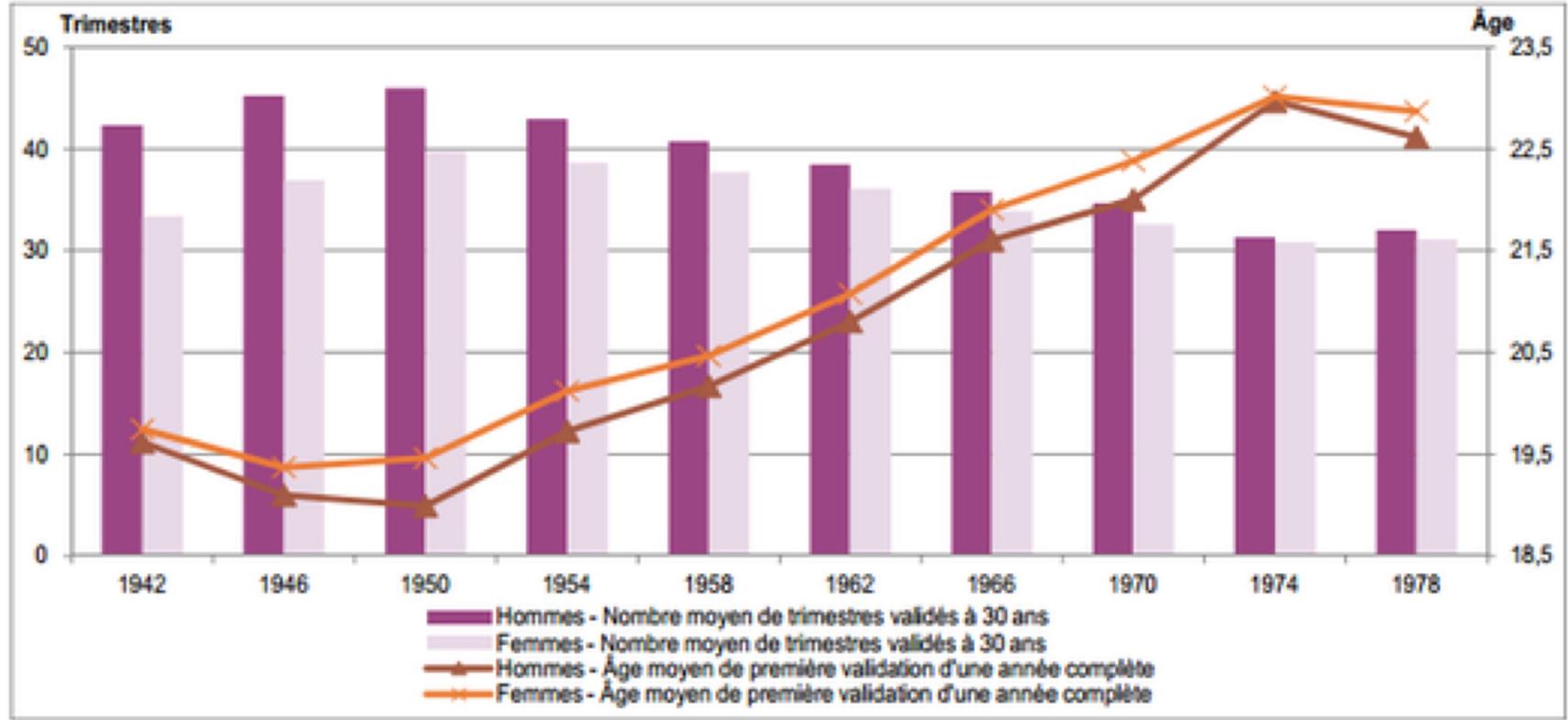
La FSU, revendique un système à prestations définies

- **60 ans** sans décote ni surcote
- **75 % du traitement**
- **37,5 annuités**
- Le retour des **droits familiaux**
- Des **fins de carrière aménagées** et une réflexion sur la gestion des âges
- La **prise en compte des années de travail à l'étranger**
- La **prise en compte des années d'étude...**

La FSU revendique un système à prestations définies

La prise en compte des années d'étude est une nécessité

Nombre moyen de trimestres validés à 30 ans, par genre et par génération



Champ : Cotisants ayant validé au moins un trimestre avant ou à 30 ans
Sources : EIC 2009, DREES

Première année complète validée en moyenne à 23 ans, recrutement des MCF à 34 ans

1. Il n'y a pas de dérapage des dépenses

Quel que soit le scénario de productivité du travail adopté par le COR pour ses simulations

Rapportées au PIB, les dépenses devraient se maintenir autour de 13,8-13,9 % sur le quinquennat. Le

COR a pris l'hypothèse du gouvernement qui est d'atteindre progressivement le plein emploi en

2027, avant d'appliquer à nouveau son hypothèse centrale qui est

celle d'un taux de chômage structurel à 7 %. Ainsi, puisque le chômage remonte artificiellement

après 2027, le PIB baisse et donc les dépenses de retraites rapportées au PIB augmentent. À

partir de 2032 et jusqu'à 2070, la tendance est à une stagnation, voire une légère baisse, des

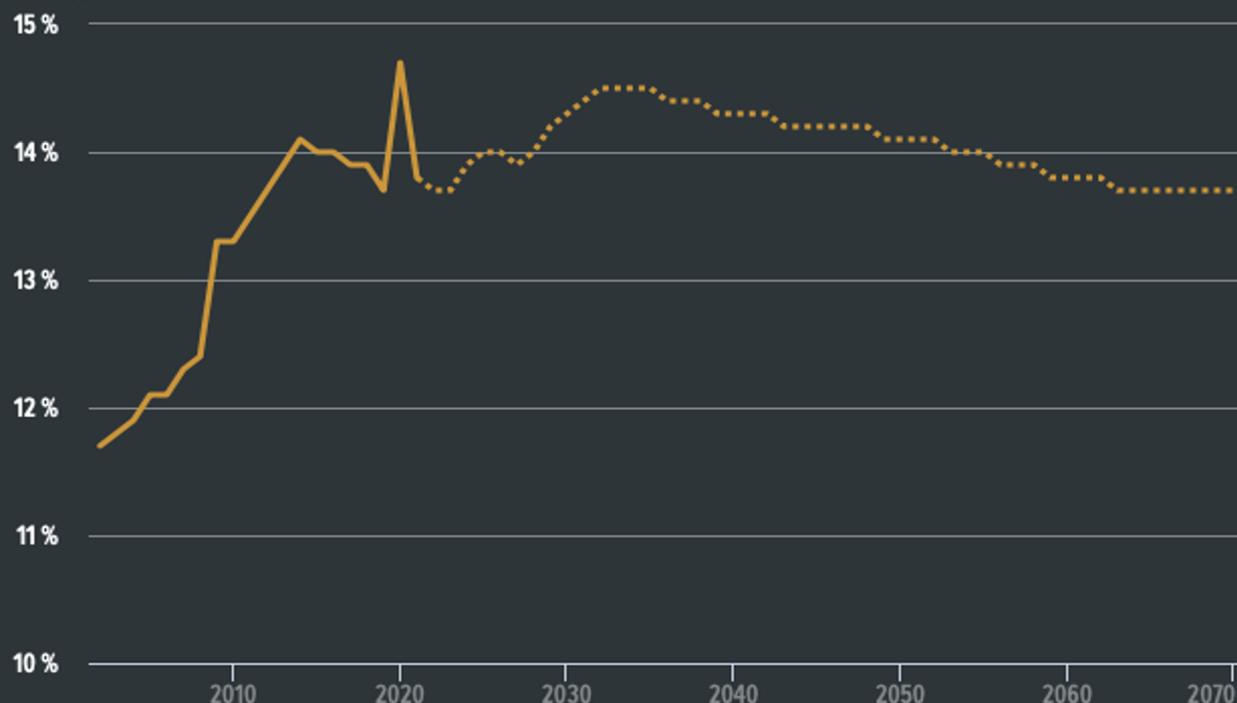
dépenses : elles s'élèveraient à 13,7 % du PIB dans le scénario central du COR, à savoir une

hausse de 1 % par an de la productivité du travail (qui, au passage, était jusqu'à cette année

le scénario le plus pessimiste du COR...).

Retraites : pas de dérapage des dépenses

Dépenses de retraites observées et projetées selon le scénario central du COR, en % du PIB



N. B. : à cause d'un « artefact statistique », les projections entre 2027 et 2032 sont biaisées. Le scénario central du COR prévoit une hausse de la productivité du travail de 1 % par an.

Source : COR



Alternatives
Economiques

SNESU FSU

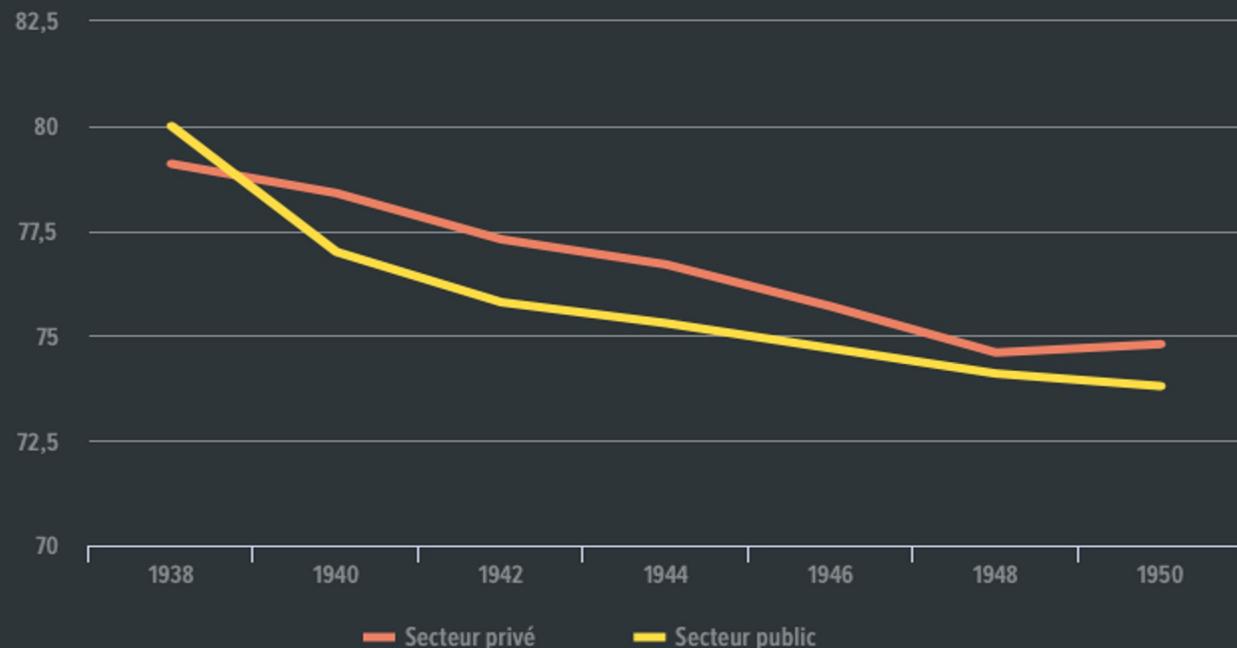
2. Les retraites seront de moins en moins généreuses

Quel que soit le scénario de productivité du travail adopté par le COR pour ses simulations

Cette baisse s'explique « en raison d'une évolution des pensions moins dynamique que celle des salaires de fin de carrière », précise le COR. En cause : les précédentes réformes des retraites de 1987 et 1993 qui ont indexé les droits et les pensions sur l'inflation et non plus sur les salaires.

Les taux de remplacement ont déjà commencé à baisser

Taux de remplacement par génération pour les retraités anciens salariés à carrière complète, en %



Lecture : Pour la moitié des retraités nés en 1938 et finissant leur carrière dans le secteur public, la pension de retraite perçue correspond à moins de 80 % du salaire moyen versé avant le départ à la retraite, contre 73,8 % pour ceux finissant leur carrière dans le secteur public nés en 1950.

Source : Drees et Insee



Alternatives
Economiques

SNESUI FSU

3. Le niveau de vie relatif des retraités va chuter

Le niveau de vie des retraité·es va se dégrader si on le compare avec celui du reste de la population.

Aujourd'hui, les retraité·es ont à peu près un niveau de vie équivalent à celui de l'ensemble de la population. Avec la législation actuelle, en 2040, il serait de 5 % à 10 % inférieur et de 13 % à 25 % en 2070. Il reviendrait alors à des niveaux comparables à ceux des années 1980...

Une baisse programmée du niveau de vie relatif des retraités

Niveau de vie moyen des retraités rapporté à celui de l'ensemble de la population, observé et projeté, en %



Lecture : en 2019, dernière année observée, le niveau de vie moyen de l'ensemble des retraités représentait 101,5 % de celui de l'ensemble de la population.

N.B. : Le COR bâtit ses projections sur quatre scénarios de gains de productivité du travail. Nous avons retenu ici l'hypothèse centrale du COR : une hausse de 1% par an de la productivité du travail et un taux de chômage à 7% de la population active.

Source : COR et Insee



Alternatives
Economiques



4. L'âge de départ effectif va passer en moyenne à 64 ans

Même sans nouvelle réforme, l'âge de départ à la retraite va passer de 62 à 64 ans

C'est le résultat des réformes précédentes. Celle de 2010, qui a reporté l'âge minimal de départ de 60 à 62 ans et reporté l'âge d'annulation de la décote de 65 à 67 ans. Et la réforme Touraine de 2014.

À ces réformes s'ajoutent des entrées plus tardives sur le marché du travail pour les générations qui prendront leur retraite d'ici 2040. Ces futurs pensionné·es ont fait des études plus longues et/ou ont galéré au début de leur vie active : ils mettront donc plus de temps à collecter tous leurs trimestres. Résultat, dès 2038, l'âge moyen de départ à la retraite atteindra quasiment les 64 ans.

Les Français finiront par partir à 64 ans

Age moyen conjoncturel de départ à la retraite, en années



Source : COR



Alternatives
Economiques

SNESU FSU

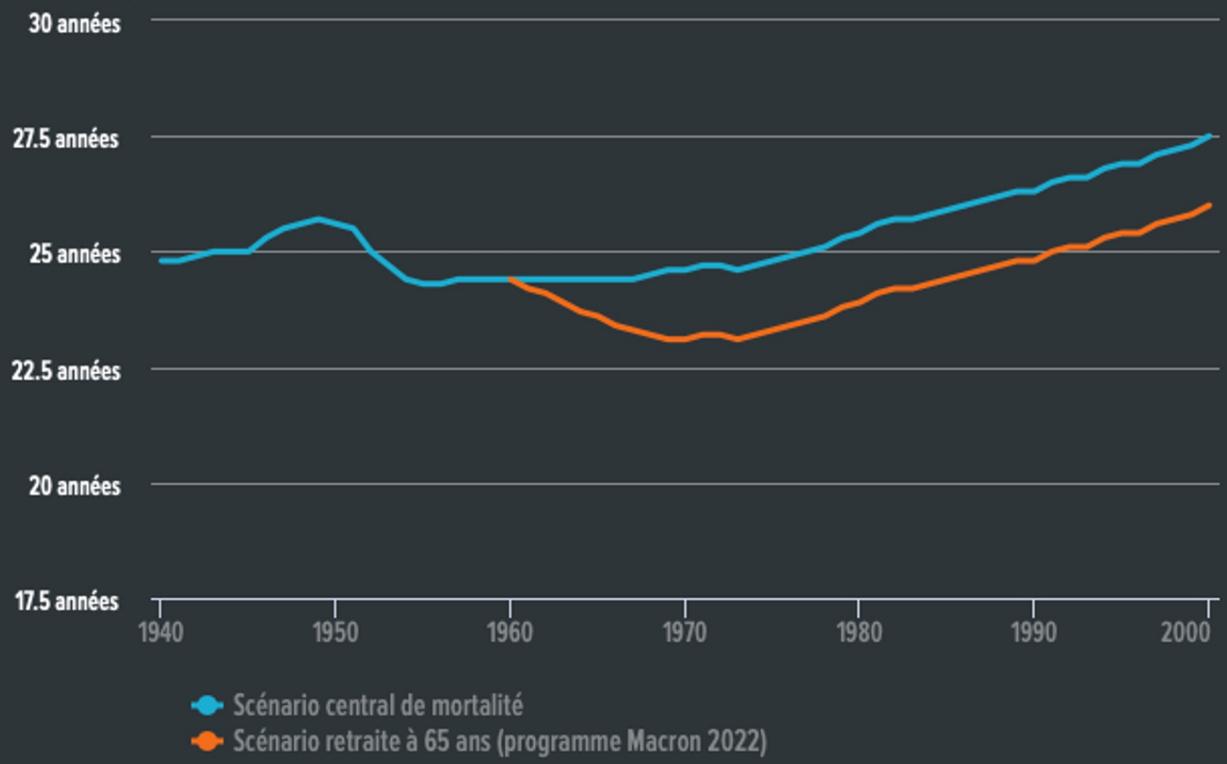
5. Des retraites qui seront de plus en plus courtes

“ les gains d'espérance de vie ayant déjà été mangés par les réformes passées »

Entre les générations 1926 et 1950, la diminution de l'âge moyen de départ à la retraite couplée à l'augmentation de l'espérance de vie a entraîné une progression de la durée moyenne passée sans travailler. Mais la réforme de 2010 et le ralentissement des gains d'espérance de vie ont cassé cette belle dynamique. À partir de celle née en 1951, chaque génération aurait une durée de retraite espérée inférieure d'environ quatre mois par rapport à la génération précédente. Avec la réforme envisagée par Emmanuel Macron, évidemment, la situation va davantage se corser.

Les futurs retraités en profiteront moins longtemps

Espérance de durée de retraite, par génération, en nombre d'années



Source : COR 2022, calculs de Michaël Zemmour



6. Les plus pauvres vont le rester plus longtemps

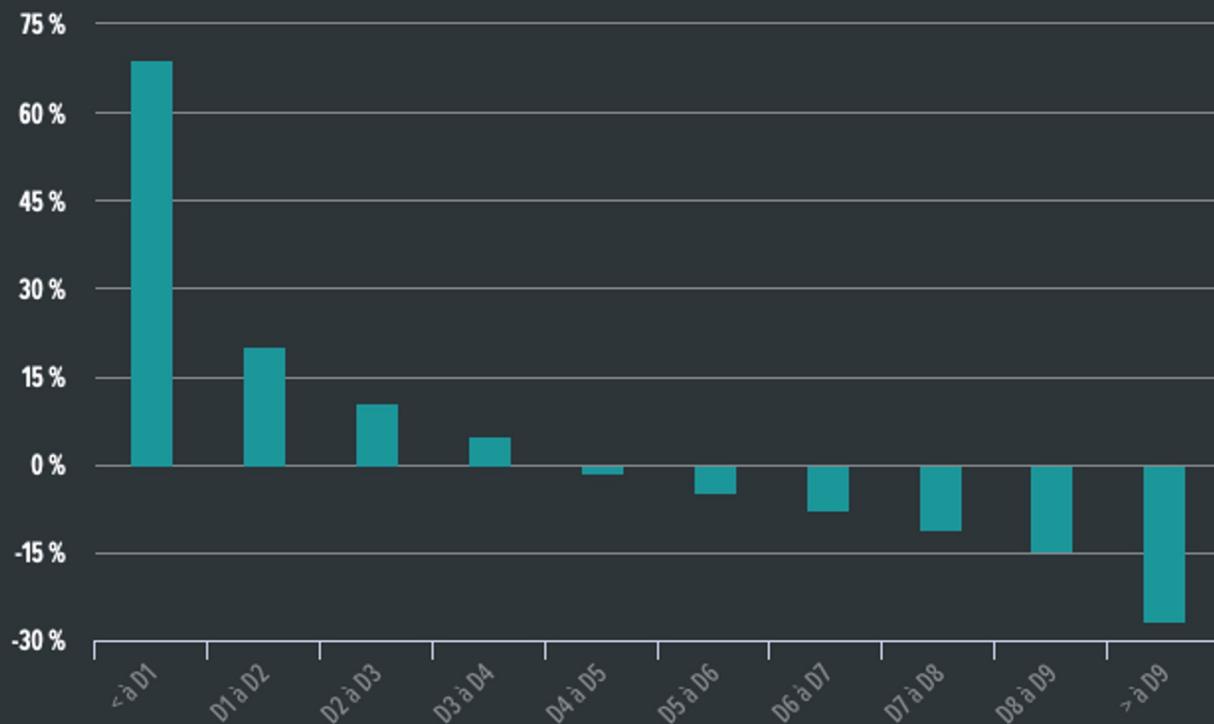
Pour les Français·es les plus modestes, le niveau de vie augmente avec le passage à la retraite

Pour la plupart des gens, partir à la retraite, c'est voir son train de vie rabaissé. Les personnes ayant liquidé leur retraite en 2013 ont ainsi vu leur niveau de vie diminuer de 7,9 % entre 2010 et 2016. Mais il s'agit seulement d'une moyenne. Car pour les Français·es les plus modestes, on observe l'inverse : leur niveau de vie augmente très fortement avec le passage à la retraite : + 69 % pour les 10 % les plus pauvres.

« Travailler les années qui précèdent le départ à la retraite est en effet moins fréquent pour les personnes du premier décile de niveau de vie », précise l'Insee.

La retraite protège et améliore le niveau de vie des plus modestes

Evolution du niveau de vie moyen entre 2010 et 2016 des personnes parties à la retraite en 2013, par décile de niveau de vie, en %



Source : Insee



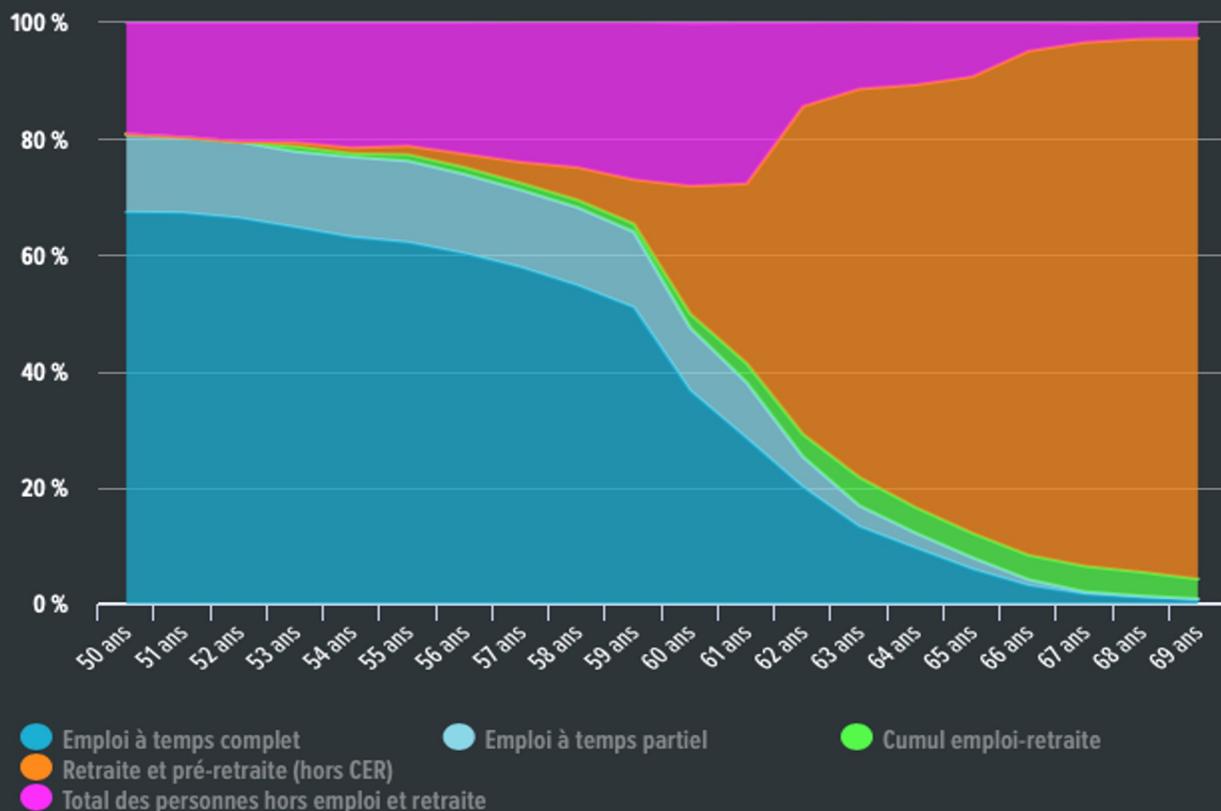
7. Les seniors ni en emploi, ni à la retraite vont être sacrifié-es

De nombreux Français-es sont au chômage avant de pouvoir toucher leur pension

De nombreux Français-es connaissent en effet une période de chômage avant de pouvoir toucher leur pension. Ils se retrouvent plus ou moins longtemps dans une zone inconfortable, où ils ne sont ni en emploi, ni à la retraite. C'est le cas de 27,7 % des Français-es âgés de 61 ans, qui se retrouvent à dépendre de la solidarité nationale : indemnité invalidité, allocation chômage ou minima sociaux (ASS, ou RSA). Ces « ni, ni » seront les principales victimes d'un report de l'âge de départ, qui prolongera d'autant la durée du « sas de précarité » entre emploi et retraite où ils sont enfermés.

Près de 28 % de « ni, ni » à 61 ans

Ventilation des situations vis-à-vis du marché du travail par âge détaillé entre 50 et 69 ans (moyenne 2018-2020)



Source : Insee, calculs Dares



Alternatives Economiques

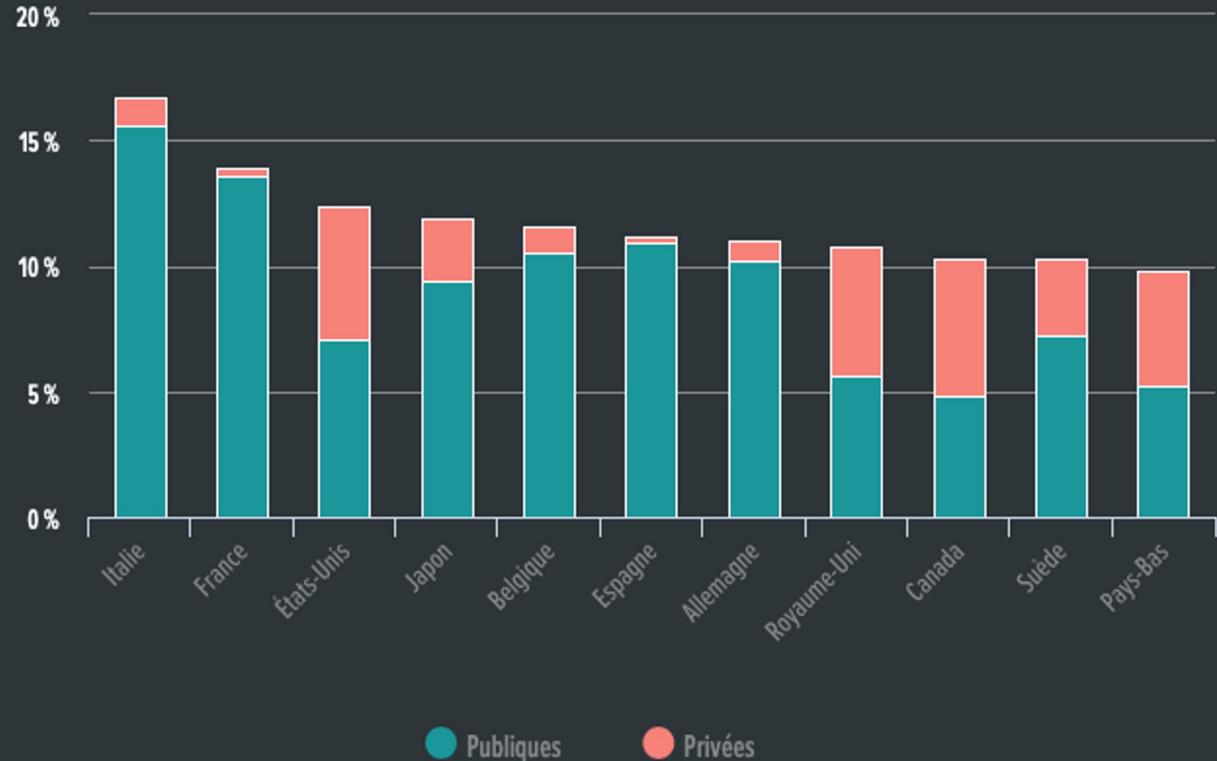
7. La France consacre davantage d'argent public aux retraites que les autres pays

Oui et la dynamique de ces dépenses est maîtrisée

C'est un choix collectif, un modèle de société. D'autant plus marqué en France que ces dépenses sont essentiellement publiques. D'autres pays font largement plus de place au privé, comme les Etats-Unis, le Canada, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, les fonds de retraite privés y étant particulièrement développés. Non sans risques financiers, comme les récents déboires des fonds de pension britanniques l'ont rappelé. Mais sur ce point, la France n'est pas une anomalie, de nombreux autres pays ayant également fait le choix de miser sur un système de retraite essentiellement public.

La France investit davantage que les autres dans ses retraités

Part des dépenses de retraites (publiques et privées) dans le PIB en 2017, en %



Source : COR et OCDE



Alternatives
Economiques

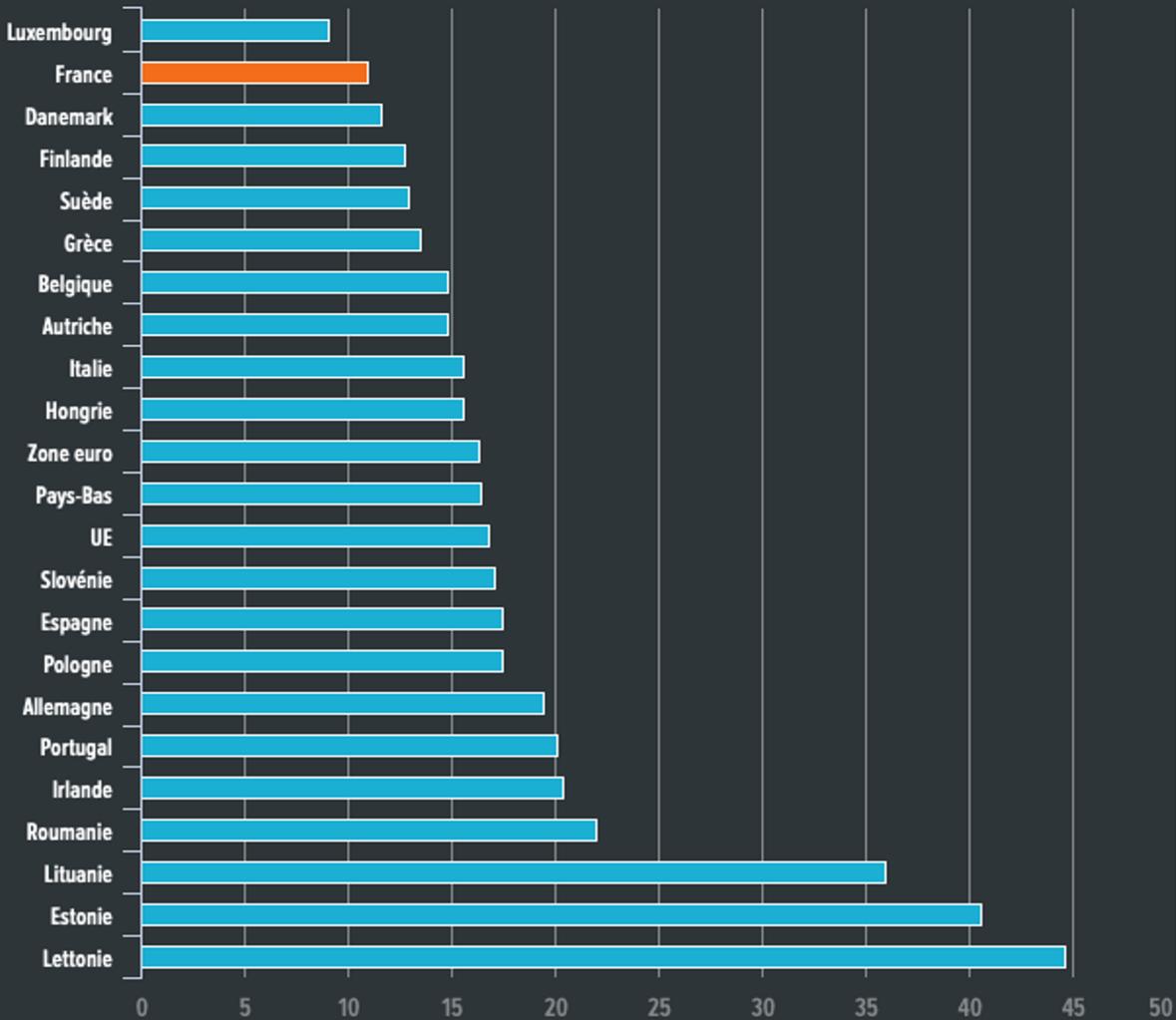
9. L'argent des retraites est plutôt bien dépensé

En témoigne le taux de pauvreté des plus de 65 ans, particulièrement faible en France

L'argent que l'on dépense en payant les retraites de nos aîné·es n'est pas gaspillé. Avec 10,9 % de personnes âgées qui vivent sous le seuil de pauvreté (à 60 % du niveau de vie médian), l'Hexagone affiche l'une des meilleures performances européennes. Et c'est nettement moins que le taux de pauvreté de l'ensemble de la population française (14,4 % en 2021, selon Eurostat). Bizarrement, on entend rarement nos responsables politiques s'en féliciter. C'est pourtant une réussite de notre modèle de protection sociale : le taux de pauvreté des plus de 65 ans culminait à 35 % en 1970, soit une division par 2,5 en cinquante ans !

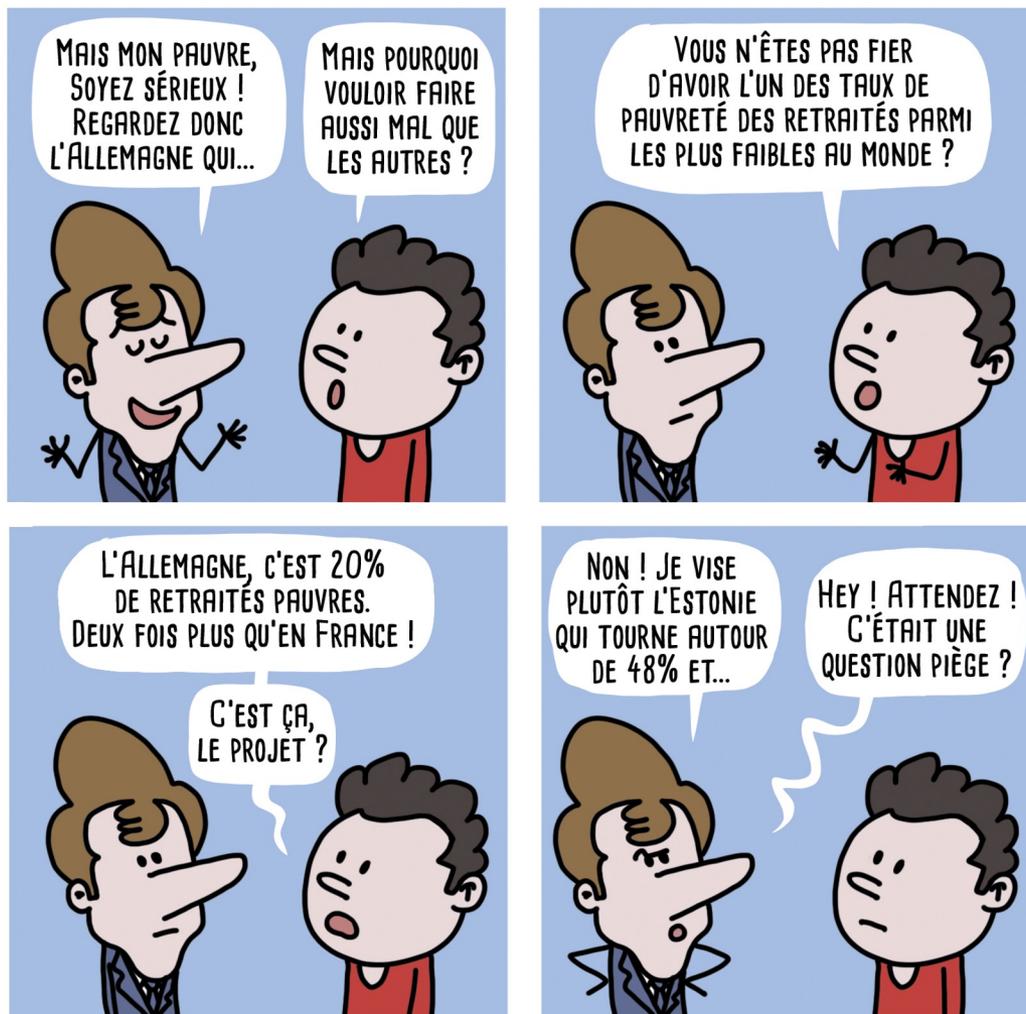
La pauvreté des plus âgés particulièrement faible en France

Taux de pauvreté des plus de 65 ans, comparaisons avec les pays de l'Union européenne



9. L'argent des retraites est plutôt bien dépensé

POURQUOI FAIRE MIEUX QUAND ON PEUT FAIRE PIRE ?



Allan
BARIÉ

10. Une réforme dont les Français-es ne veulent pas

64 ou 65 ans ? Ni l'un, ni l'autre, répondent les actifs et actives.

La très grande majorité de nos compatriotes aspire à quitter la vie active le plus tôt possible.

En 2021, six non-retraité-es sur dix souhaitaient partir à la retraite à 60 ans ou avant, selon [le baromètre d'opinion de la Drees](#), le service statistique

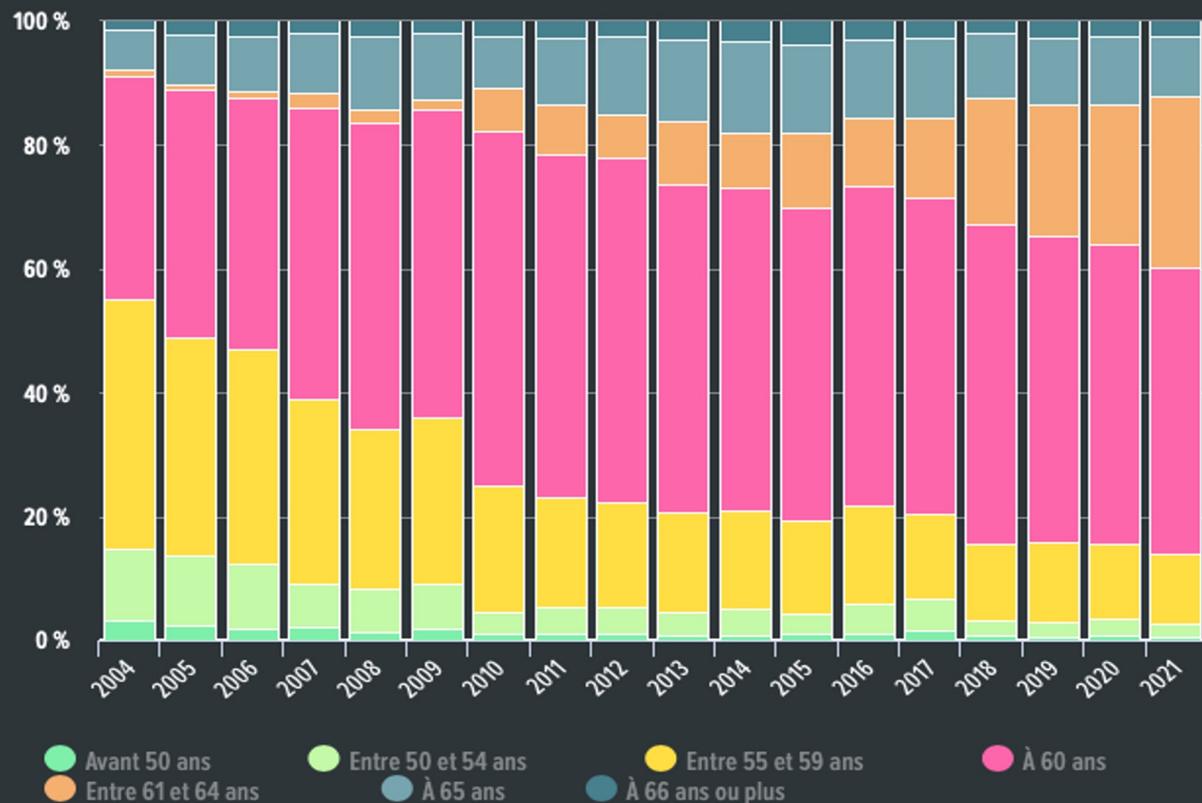
du ministère des affaires sociales. L'âge idéal de la retraite, pour les Français-e, reste en moyenne de 60,6 ans, bien que l'âge légal, lui, soit passé de 60 à 62 ans en 2010.

Quant à l'âge moyen à partir duquel il n'est plus acceptable de faire travailler les gens, les personnes interrogées le fixent à 63,4 ans.

En 2020, [pgm Share] 63 % des Français-es âgé-es de 50 à 64 ans exprimaient le souhait de partir le plus tôt possible, un score six points au-dessus de la moyenne de l'UE.

Six Français sur dix veulent partir à 60 ans ou avant

Age de départ à la retraite souhaité, dans l'idéal, par les non-retraités



Lecture : En 2021, parmi les personnes non retraitées qui se sont prononcées, 46 % souhaiteraient dans l'idéal partir à 60 ans et 10 % à 65 ans.

Source : Baromètre d'opinion de la Drees

10. Une réforme dont les Français-es ne veulent pas



Éléments de Bibliographie syndicale FSU

Septembre 2019 : Retraites : abandon du projet gouvernemental – Améliorons nos retraites

<https://www.snesup.fr/article/retraites-abandon-du-projet-gouvernemental-ameliorons-nos-retraites-version-revue-et-enrichie-du-27092019>

+ “Pour” Spécial Retraites - <http://fsu.fr/POUR-speciales-retraites.html>

+ Tract FSU <https://www.snesup.fr/article/retraites-par-points-attention-danger-tract-retraite-septembre-2019>

Juin 2019 Retraites : l’avenir à reculons : <https://www.snesup.fr/article/retraites-lavenir-reculons-par-michelle-lauton-et-herve-lelourec-membres-de-la-can-du-snesup-fsu-17-juin-2019>

Mai 2019 : Retraites – comprendre la réforme Macron : <http://fsu.fr/Retraites-comprendre-la-reforme-Macron-lutter-avec-la-FSU-pour-developper-les.html>.

Février 2019 : les pensions de réversion en ligne de mire- <https://www.snesup.fr/article/projets-de-reforme-des-retraites-les-pensions-de-reversion-en-ligne-de-mire>

Décembre 2018 : dossier Retraites-par points : une réforme injuste -

https://www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/74009-snesup_mensuel_670-671_dossier_retraite.pdf

Février 2018 : dossier Retraites : un privilège ? NON, un droit.

https://www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/snesup_662_complet_bd.pdf

Éléments de Bibliographie syndicale FSU

Vidéo de Michael Zemmour au CDFN de Septembre 2022 : [michael-zemmour-invite-au-cdfn-de-septembre-2022](#)

Octobre 2022 : 4 pages retraites FSU : [https://www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/fsu_4_pages_retraites- octobre 2022.pdf](#)

Novembre 2022 : Dossier de la revue POUR (FSU) “Retraites en marche forcée” :
[https://www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/p17-23_dossier.pdf](#)

Décembre 2022 : Dossier du mensuel du SNESUP-FSU dans le mensuel n°710-711 “Retraites : refusons un nouveau recul!”
[https://snesup.fr/sites/default/files/fichier/mensuel_ndeg_710-711_dossier.pdf](#)

Face à l'étendue des pertes, le meilleur placement c'est la lutte !

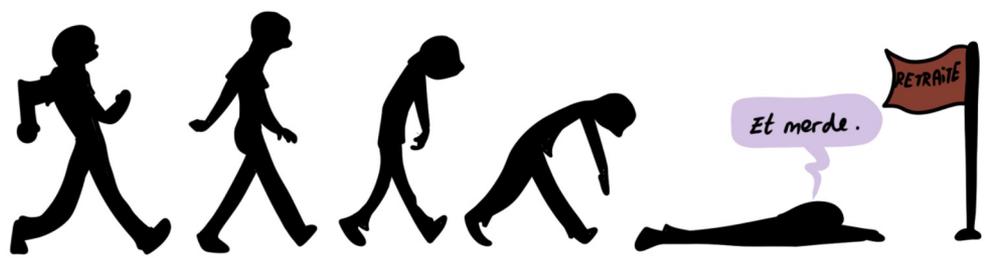


Après la réussite des manifestations le mardi 19 janvier 2023 : plus de 200 manifestations et 2 millions de personnes !

Face à l'étendue des pertes, le meilleur placement c'est la lutte !

Merci à Emma Clit pour l'autorisation de reproduction de ses dessins : <https://emmaclit.com/2019/09/23/cest-quand-quon-arrete/>

C'est quand qu'on arrête ?



Alors go! On va mettre le zbeul!

En tout cas, avec son alignement par le bas, tous les secteurs sont touchés. Donc il risque bien d'arriver ce qu'il craint le plus : une lutte commune de tous les secteurs : public, privé, jeunes, retraités, chômeurs ... ça pourrait bien remettre en cause bien plus que cette réforme!



Emma

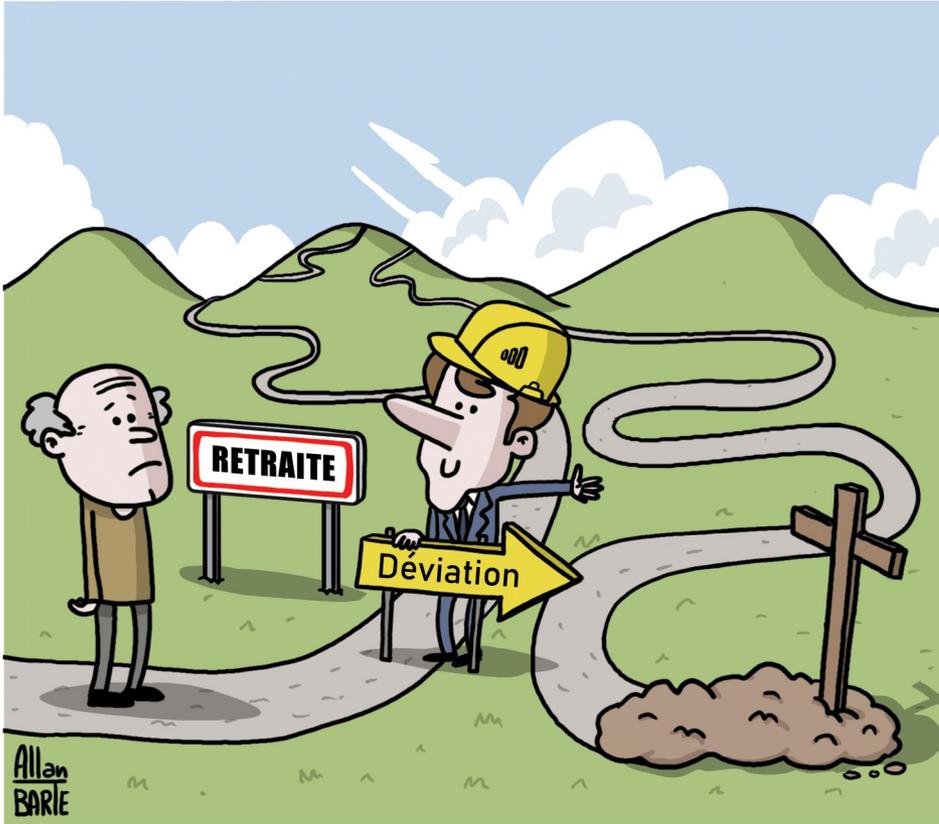
Après le 19 janvier ! Toutes et tous grève et dans les manifestations le mardi 31 janvier !



PROJET DE RÉFORME DES RETRAITES : REFUSONS LE RECUL



LA RÉFORME DES RETRAITES



L'universalité est un combat syndical,

- la **FSU** revendique certaines harmonisations, par le haut
- La **FSU** défend le code des pensions, lui même lié au statut :

La progression dans une grille est une garantie statutaire, cela garantit de ne pas avoir à négocier de gré à gré avec son supérieur une augmentation comme dans le privé. **Les missions de service public nécessitent cette indépendance**

Et l'humain dans toutes ces réformes ?

On vit plus longtemps, OUI mais ...

		Espérance de vie	
		à la naissance	à l'âge de 60 ans
Hommes	en 1932	55 ans	14 ans
	en 2015	79 ans	23 ans
	gain en 83 ans	+ 24 ans	+ 9 ans
Femmes	en 1932	60 ans	16 ans
	en 2015	85 ans	27 ans
	gain en 83 ans	+ 25 ans	+ 11 ans

Source : INSEE et calculs COR.

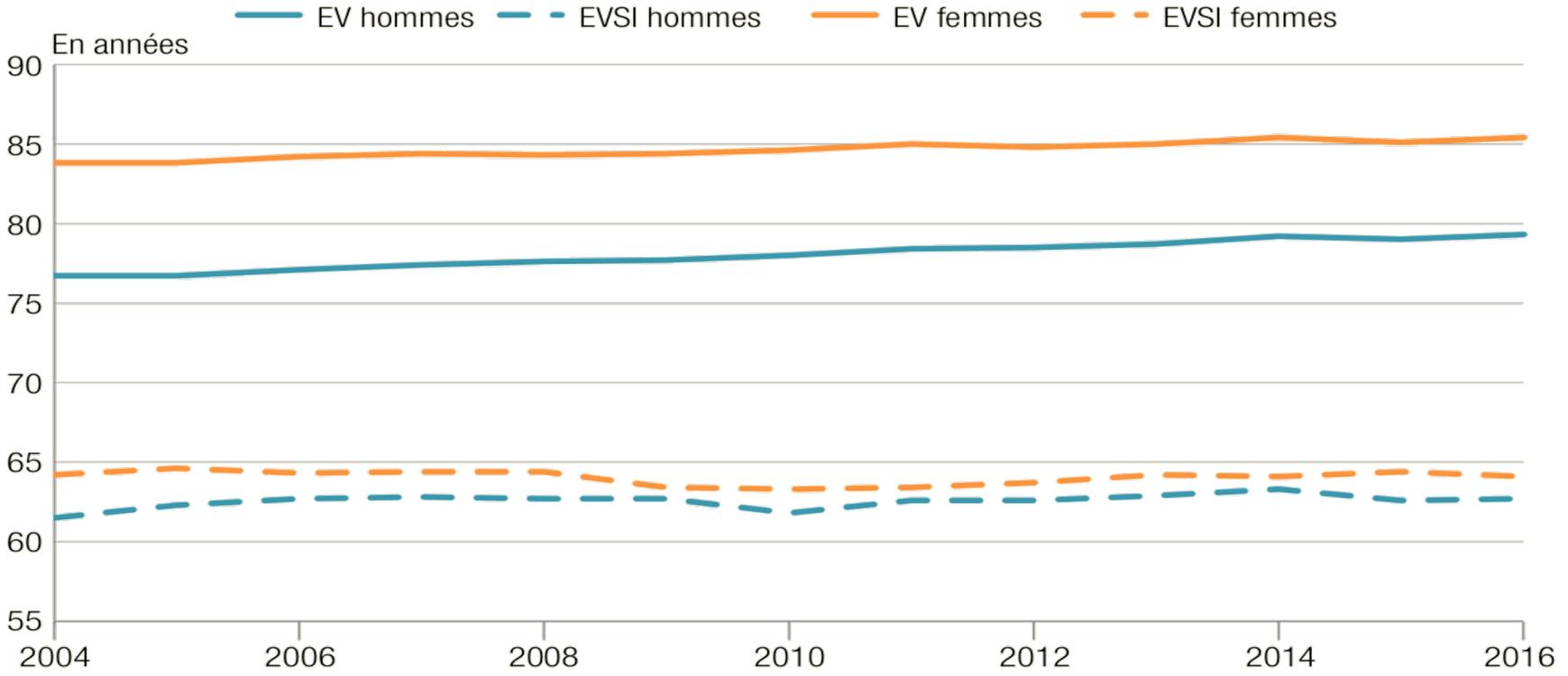
En prolongeant le travail jusqu'à 65 ans, on retrouve le temps de retraite des années 1970 : une **régression d' 1/2 siècle**

... de plus l'espérance de vie à 60 ans ne progresse plus depuis 2003

Et l'humain dans toutes ces réformes ?

On vit plus longtemps, OUI mais ...

Évolution de l'espérance de vie et de l'espérance de vie sans incapacité, par sexe, de 2004 à 2016



EV : Espérance de vie à la naissance ; EVSI : espérance de vie sans incapacité.
Source • Espérance de vie à la naissance, Série Insee, France entière, données de décembre 2016 ; Espérance de vie sans incapacité, calculée avec la méthode de l'European Health Expectancy Monitoring Unit (EHEMU) à partir des données de l'enquête SILC réalisée par l'Insee pour la mesure des incapacités.

Et l'humain dans toutes ces réformes ?

L'écart d'espérance de vie au delà de 35 ans : (source INSEE - période 2009/2013)

6,4 ans entre un **homme ouvrier** / un homme cadre

3,2 ans entre une **femme ouvrière** / une **femme cadre**

7,2 ans entre un **ouvrier** / une **ouvrière**

4 ans entre un homme cadre / une **femme cadre**

La pénibilité du travail réduit nettement l'espérance de vie.

(même si d'autres raisons interviennent dans les écarts précédents)

A quand sa prise en compte réelle par une réduction du temps de travail et de la durée de cotisation ?

POUR NOS RETRAITES, NON AUX PENSIONS À POINTS

« LES JEUNES DANS LA GALÈRE,

LES SALARIÉ·ES PRÉCAIRES,

LES VIEUX DANS LA MISÈRE,

DE CETTE SOCIÉTÉ LÀ, ON N'EN VEUT PAS ! »

SNESUP
FSU

POUR NOS RETRAITES, NON AUX PENSIONS À POINTS

« - LA RETRAITE FAUT LA PRENDRE JEUNE »

« - FAUT SURTOUT LA PRENDRE VIVANT,

C'EST PAS DANS LES MOYENS DE TOUT LE MONDE ! »

SNESUP
FSU

Syndicat National de l'Enseignement Supérieur - FSU - www.snesup.fr

@SnesupFSU

POUR NOS RETRAITES, NON AUX PENSIONS À POINTS

- PACSÉ·ES OU MARIÉ·ES,

LES RETRAITES À ÉGALITÉ.

- MARIÉ·ES OU DIVORCÉ·ES,

LES PENSIONS DE RÉVERSION AU PRORATA.

SNESUP
FSU